ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1969 N° 50

APPROVISIONNEMENT EN VIANDES DE LA VILLE D'ALGER

THÈSE

POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'Université)

Présentée et soutenue publiquement en Juin 1969
devant la
Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse
par

BENMANSOUR Abdennour

Né le 22 Février 1944 à Borj-Menaiel (Algérie)

JURY

Président : M. ROUX
Professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse

Assesseurs : LABIE, FALIU — *Professeurs à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse*

IMPRIMERIE MODERNE
22, Rue Sainte-Ursule
TOULOUSE

1969

Approvisionnement en viandes de la ville d'Alger

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41536511_0043

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1969 N° 50

APPROVISIONNEMENT EN VIANDES DE LA VILLE D'ALGER

THÈSE

POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'Université)

Présentée et soutenue publiquement en Juin 1969
devant la
Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

par

BENMANSOUR Abdennour

Né le 22 Février 1944 à Borj-Menaiel (Algérie)

JURY

Président : M. ROUX
Professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse

Assesseurs : LABIE, FALIU — *Professeurs à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse*

IMPRIMERIE MODERNE
22, Rue Sainte-Ursule
TOULOUSE

1969

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

DIRECTEUR ..... MM. FLORIO
DIRECTEURS HONORAIRES ..... PONS, DARRASPEN

PERSONNEL ENSEIGNANT

Chaire de Pharmacie-Toxicologie ..... MM.
Professeur titulaire ..... GODFRAIN
Maître-Assistant ..... Mme BURGAT-SACAZE

Pharmacie et Toxicologie

Chaire de Physique et Chimie Biologiques et Médicales .
Professeur Titulaire ..... RICO
Maître Assistant ..... LORGUE

Physique - Chimie Biologiques et Médicales

Chaire d'Anatomie des Animaux domestiques .....
Professeur Titulaire ..... PAVAUX

Anatomie descriptive-appliquée-Extérieur

Chaire de Physiologie - Thérapeutique .....
Maître de Conférences, Chef de Service, Professeur sans Chaire. ..... RUCKEBUSH
Maître Assistant ..... FARGEAS

Physiologie - Thérapeutique - Pharmacodynamie

Chaire d'Histologie - Anatomie Pathologique .....
Maître de Conférences, Chef de Service, Professeur sans Chaire.. ..... VAN HAVERBEKE
Maître Assistant ..... CABANIE (Agrégé)

Histologie - Embryologie - Anatomie Pathologique

Chaire d'Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'origine animale .....
Professeur Titulaire ..... LABIE
Maître Assistant ..... EECKHOUTTE

Inspection des viandes - Inspection du lait

Chaire de Parasitologie ....
Professeur Titulaire ..... BRIZARD
Maître Assistant ..... DORCHIES

Zoologie appliquée - Parasitologie externe
Parasitologie interne - Clinique

Chaire de Pathologie Médicale des Equidés et Carnivores .
Professeur Titulaire ..... FLORIO
Maître de Conférences, non Chef de Service, Professeur sans Chaire ..... LESCURE
Maître Assistant ..... GUELFI

Phatologie Médicale des Equidés et Carnivores
Législation Vétérinaire - Clinique

Chaire de Pathologie Médicale du Bétail et des animaux de basse-cour .....
Professeur Titulaire ..... TOURNUT
Maître Assistant ..... ESPINASSE (Agrégé)

Pathologie Médicale du bétail et des animaux de basse-cour
Clinique interne - externe

Chaire de Pathologie Chirurgicale .....
Professeur Titulaire ..... COULON
Maître Assistant ..... CAZIEUX

Technique Chirurgicale-Pathologie Chirurgicale-Clinique

Chaire de Pathologie de la Reproduction .....
Professeur Titulaire ..... BERTHELON
Maître de Conférences, non Chef de Service, Professeur sans Chaire ..... ROYAL

Obstétrique - Pathologie de la Reproduction
Clinique interne - externe

Chaire de Pathologie des Maladies Contagieuses .....
Professeur Titulaire ..... SAURAT
Maître Assistant ..... CHANTAL

Maladies contagieuses - Zonoses - Législation sanitaire

Chaire de Pathologie Générale .....
Professeur Titulaire ..... LAUTIE

Pathologie Générale - Microbiologie - Immunologie

Chaire de Zootechnie et Économie Rurale .....
Professeur Titulaire ..... QUEINNEC
Maître Assistant ..... DARRE

Ethnologie - Hygiène - Zootechnie - Economie rurale

Chaire d'alimentation .....
Professeur Titulaire ..... FALIU
Maître Assistant ..... GRIESS

Botanique appliquée - Agronomie - Alimentation

COURS COMPLEMENTAIRES - CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Maladies des poissons	SECONDAT
Antibio-Thérapie des Maladies infectieuses	MONNIER
Questions de Pathologie Générale	RIBAUT, SENDRAIL
Aspect clinique et humain des zoonoses	ARMENGAUD
Techniques physiologiques et recherches pharmacologiques	LABOUCHE
Initiation à l'informatique biomédicale	FERNET
Agronomie	BRISEBOIS
Mycologie	MORQUER
Les Marchés Internationaux de l'Elevage	BLANC
Organisation de l'Elevage bovin	SABLAYROLLES
Responsabilité civile et pénale du Vétérinaire - Inspecteur des denrées alimentaires	LINON
Rôle Economique des Collectivités locales	EECKHOUTTE

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (délibération de la Faculté en date du 10 Mai 1891 et du Conseil de l'Ecole, en date du 13 Juin 1924).

UNIV. LEIDEN BIBL.

A LA MEMOIRE DE MA MERE

A MON PERE

Humble hommage pour tous les sacrifices qu'il a consenti à faire pour moi.
Qu'il trouve ici le témoignage de notre affection et de notre reconnaissance.

A MA FEMME

A MA FILLE, CECILE

A TOUS LES MIENS

A NOTRE PRESIDENT DE THESE

Monsieur le Professeur ROUX

De la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

Qui nous a fait l'honneur d'accepter la présidence du Jury de cette thèse.
Hommage très respectueux.

A Monsieur le Professeur LABIE

Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Qui a eu la bienveillance d'accepter notre thèse et a su constamment faciliter notre tâche.
Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde et respectueuse admiration.

A Monsieur le Professeur FALIU

Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Qui a bien voulu accepter de faire partie de notre Jury de thèse.
Respectueuse gratitude.

A TOUS NOS MAITRES

de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse

Hommages respectueux.

A TOUS NOS AMIS

AUX DOCTEURS : PASCAL, TURC, HERAULT

Que nous remercions de leur aide et de leurs conseils.

APPROVISIONNEMENT EN VIANDES
DE LA VILLE D'ALGER

PLAN

INTRODUCTION

CHAPITRE I. — LA VILLE D'ALGER

1) Situation

2) La population

3) Organisation des services vétérinaires

CHAPITRE II. — LA PRODUCTION NATIONALE

1) Structures des exploitations agricoles
2) Evolution du cheptel
3) Répartition du cheptel
4) Races rencontrées
5) Les cycles de production

CHAPITRE III. DESCRIPTION DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT

A) Le circuit vif

1) Collecte et vente du bétail sur pieds

a) Les filières
b) Les différents groupes en présence

2) L'abattage

3) La vente de la viande abattue au stade du gros et du détail

4) La formation des prix

B) Le circuit mort ou forain

1) Importance

2) Lieux d'abattage
3) Le transport
4) La vente

c) Le circuit non controle ou clandestin

1) Importance
2) Abattage
3) Transport
4) Vente

D) Le circuit industriel

E) Les importations

1) Les filières
2) Les quantités
3) Les qualités
4) La vente

CHAPITRE IV. — LES REFORMES

1) Les difficultés et points noirs
— au niveau de l'élevage
— au niveau des circuits

2) L'action entreprise et ses limites
— au niveau de l'élevage
— au niveau des circuits

3) Perspectives d'avenir
— en matière d'élevage
— en matière de commercialisation

CONCLUSION

INTRODUCTION

Alger capitale de l'Algérie, pays d'agriculture et d'élevage se trouve confrontée chaque jour à de grandes difficultés pour assurer son approvisionnement en viandes. Il n'est que de lire les journaux pour se rendre compte de l'importance du problème. Les périodes où le mouton se fait rare se font de plus en plus fréquentes, de plus en plus longues. Les prix montent, atteignent des niveaux records. Les consommateurs se plaignent, les pouvoirs publics prennent des mesures, mais le « mal » semble profond car la pénurie réapparaît périodiquement. L'intérêt que nous avons porté à cette situation et le désir de compléter notre formation nous ont conduit à faire d'un problème d'intendance, un sujet de thèse du Doctorat en médecine vétérinaire.

En vérité, ce problème ne nous a intéressé que dans la mesure où il n'est qu'un reflet de l'état actuel de l'élevage algérien.

Le sujet « approvisionnement en viandes de la ville d'Alger » porte en lui des termes de limitation spatiale. Cependant, Alger n'est que l'aboutissement d'une multitude de circuits couvrant tout le territoire nationale.

A la base de tous ces circuits, nous retrouverons toujours un même personnage d'une importance énorme pour nous, car il conditionne non seulement l'économie agricole, mais aussi la profession vétérinaire.

Ce personnage important à plus d'un titre n'est autre que l'éleveur pris au sens large du terme.

Le plan que nous avons choisi de suivre, reflète le souci d'aborder à travers une situation précise, le plus grand nombre de problèmes se rattachant directement ou indirectement à la production et à la commercialisation de la viande, quitte à nuire peut-être à l'homogénéité de l'étude.

Dans un premier chapitre nous ferons rapidement connnaisance avec la ville d'Alger et surtout avec ses services vétérinaires. Puis avant d'étudier la description des circuits de drainage de la viande vers Alger, nous nous arrêterons le temps d'un chapitre à l'examen de la production nationale en matière d'élevage.

Dans le quatrième et dernier chapitre, nous essayerons de cerner les difficultés, les « points noirs », nous dirons également quelques mots de l'action entreprise avant d'essayer de proposer à la lueur de notre faible et jeune expérience, des améliorations sinon des solutions radicales.

CHAPITRE I

ALGER

1) Situation :

Alger, ville et port méditerranéen, se situe sur la côte à égale distance environ de la frontière tunisienne à l'Est et de la frontière marocaine à l'Ouest.

Intégrée au sein d'une plaine agricole très riche à vocation maraîchère, fruitière et viticole (la Mitidja), desservie par un réseau routier plus que convenable la reliant à toutes les régions du pays, Alger était naturellement appelée à connaître un développement économique, la portant au rang de capitale et en en faisant du même coup un pôle d'attraction puissant pour toutes les populations déshéritées de l'intérieur.

Centre commercial de premier plan, capitale politique et administrative, siège social de toute entreprise d'envergure, il était donc mormal qu'Alger soit aussi le plus important centre de consommation d'Algérie.

Rien d'étonnant donc à voir cette ville drainer vers elle avec une intensité sans cesse croissante, une importante partie de la production nationale.

Son aire d'approvisionnement s'étend sur tout le territoire avec cependant des zones privilégiées comme le département d'Alger et ses départements limitrophes

(Tizi-Ouzou, El-Asnam, Medéa) où tous les circuits commerciaux sans exception convergent vers la capitale.

La région de Constantine écoule une grande partie de ses produits sur le marché algérois. La région d'Oran participe pour très peu à l'approvisionnement de la capitale, la production locale étant consommée dans les nombreux grands centres urbains existant dans l'Oranais.

Alger consomme ainsi chaque année 25 % de la production nationale ovine et 30 % de la production bovine. En outre et par la voie maritime, Alger peut étendre son aire d'approvisionnement à de nombreux pays méditerranéens et en premier lieu à la France.

2) Population :

Le grand Alger qui groupe dix arrondissements comprenait d'après le recensement de 1966, 935 983 habitants qui se répartissaient comme suit :

Premier arrondissement : Bab-el-Oued ..	84 505 h.
Deuxième arrondissement : Casbah	87 254 h.
Troisième arrondissement : Alger centre ..	80 763 h.
Quatrième arrondissement : Mustapha ..	92 751 h.
Cinquième arrondissement : Belcourt	99 027 h.
Sixième arrondissement : St-Eugène	56 792 h.
Septième arrondissement : El-Biar	73 967 h.
Huitième arrondissement : Kouba	118 414 h.
Neuvième arrondissement : Hussein-Dey ..	191 008 h.
Dixième arrondissement : El-Harrach	108 502 h.

Compte tenu du taux de natalité (l'un des plus élevés du monde) et de l'exode des ruraux vers la ville, on peut estimer la population actuelle à 1 200 000 habitants.

Cette population n'est pas homogène, il existe de très grandes différences entre les habitants des quartiers résidentiels (Hydra, El-Biar) et ceux des quartiers populaires tels que Bab-el-Oued, la Casbah et les zones périphériques d'Alger.

A la lumière de divers recoupements nous avons pu définir les groupes suivants :

— Premier groupe : niveau de vie élevé : 100 000 h.

— Deuxième groupe : niveau de vie moyen : 400 000 h.

— Troisième groupe : niveau de vie bas : 600 000 h.

— Quatrième groupe : niveau de vie très bas : 100 000 h.

En 1968, la consommation totale en viande s'est élevée pour la ville d'Alger à 16 100 000 kg.

Ce qui nous donne une consommation moyenne par habitant et par an de 13,4 kg de viande. Ce chiffre cependant n'a pas une grande signification, car il existe trop de disparité entre les différentes couches de la population urbaine. Compte tenu des groupes établis, on peut répartir ainsi la consommation moyenne en viande :

— Premier groupe : 55 kg de viande/habitant/an.

— Deuxième groupe : 15 kg de viande » »

— Troisième groupe : 7 kg de viande » »

— Quatrième groupe : 4 kg de viande » »

Il existe en outre, des variations périodiques liées au culte de la religion musulmane. Ainsi pendant le mois du Ramadhan, on enregistre une forte hausse de la consommation. Cette hausse porte surtout sur les troisième et quatrième groupes dont la consommation moyenne rejoint celle du deuxième groupe durant ce mois.

3) Organisation des services vétérinaires municipaux

Pour la commercialisation de la viande, il existe dans l'agglomération urbaine d'Alger, un marché aux bestiaux, deux abattoirs municipaux et 700 boucheries.

La municipalité contrôle les circuits de distribution par l'intermédiaire de deux services différents : le service économique chargé de la gestion des abattoirs et marchés et le service vétérinaire chargé de l'inspection et du contrôle sanitaire des denrées alimentaires. Les attributions dévolues aux services vétérinaires sont les suivantes :

— Inspection sanitaire des viandes (abattoirs d'Hussein-Dey et d'El-Harrach).

— Inspection sanitaire des poissons et fruits de mer (poissonnerie municipale).

— Application des règlements de la police sanitaire des animaux (lazaret municipal).

— Les soins aux animaux (cavalerie des services de nettoiement, des pompes funèbres et des promenades publics).

— Inspection sanitaire des marchés aux bestiaux et de tous les établissements hébergeant des animaux.

— Surveillance et contrôle des marchés de gros et de détail.

—Inspection des denrées alimentaires destinées aux hôpitaux, cliniques et restaurants universitaires.

— Contrôle quotidien des boucheries, charcuteries, triperies, marchands de volailles, marchands ambulants, crèmeries, et magasins d'alimentation générale.

— Inspection des fruits et légumes aux Halles centrales.

Pour l'exercice de ces différentes fonctions, les services vétérinaires disposent de l'effectif suivant :

— un docteur vétérinaire, directeur de service,

— un docteur vétérinaire, directeur-adjoint,

— un inspecteur principal,

— 14 inspecteurs préposés au contrôle de la salubrité des denrées alimentaires.

— 1 commis et 8 manœuvres.

Les moyens de locomotion se réduisent à trois fourgons pour le ramassage des animaux errants et à deux véhicules affectés au service des abattoirs.

Malgré la modicité des moyens tant humains que matériels, il a été mis en service en 1968 un petit laboratoire de il a été mis en service en 1968 un petit laboratoire de contrôle microbiologique des viandes, ainsi qu'un service de trichinoscopie.

La direction des services vétérinaires a en outre entrepris la formation de préposés à l'inspection des denrées alimentaires pour de nombreuses municipalités qui en ont fait la demande.

CHAPITRE II

Il est nécessaire avant d'aborder la description des circuits d'approvisionnement proprement dits, de consacrer quelques pages à l'étude de la production animale en Algérie.

D'une part, parce qu'elle est étroitement liée à la commercialisation de la viande ; en effet, de la situation de la production dépendent les possibilités d'approvisionnement du marché.

D'autre part, il paraît difficile de faire abstraction du producteur qui est le premier maillon de la chaîne commerciale, et sur qui se répercutent toutes variations de celle-ci.

LA PRODUCTION ANIMALE

La production animale en Algérie ne représente que 16 % du revenu brut de l'agriculture, alors que dans un pays comme la France, cette même production représente 60 % de ce même revenu.

Ce niveau extrêmement faible pour un pays essentiellement agricole (1) relève d'un certain nombre de causes que nous essayerons de mettre en évidence par l'examen de :

— La structure des exploitations agricoles

— L'évolution du cheptel

— La répartition du cheptel

— Principales races

— Les cycles de production.

(1) 80 % de la population vit de l'agriculture.

1° Structure des exploitations agricoles

Suivant les conditions climatiques, l'Algérie peut être schématiquement divisée en trois grandes régions soit, du Sud au Nord :

— La région saharienne où, hormis dans quelques oasis, tout développement végétal et par conséquent animal est exclu.

— La région des hauts plateaux, comprise entre la précédente et la ligne des 400 mm de pluviométrie ; elle se caractérise par d'immenses étendues semi-désertiques où seule pousse une maigre végétation. C'est la steppe ou encore le pays du mouton.

— La région du Tell ou côtière limitée au Sud par l'isohyete des 400 mm. Convenablement arrosée, elle connaît une importante activité agricole.

Seules les deux dernières régions nous intéressent, car elle rassemblent d'une façon très inégale d'ailleur la quasi-totalité des exploitations agricoles.

Les exploitations agricoles en Algérie se sont toujours partagées et se partagent toujours assez nettement, malgré quelques chevauchements, entre deux secteurs : le secteur traditionnel et le secteur évolué.

— *Le secteur traditionnel*

Avant l'indépendance ce secteur englobait les terres appartenant aux Musulmans. Il se caractérisait par un manque de moyens tant humains que matériels et par des méthodes d'exploitation le plus souvent archaïques, d'où son appellation.

Ce secteur n'a subi aucun changement du fait de l'indépendance. Les moyens n'ont guère augmenté et les méthodes n'ont point changé.

Il correspond actuellement à ce qu'on appelle aussi le secteur privé.

La terre appartient, d'une façon générale à la famille, cellule de base, si ce n'est à plusieurs familles car souvent elle est en indivision.

Ce secteur comprend 70 % de la S.A.U. (1) et 96,6 % de la superficie totale des prairies et parcours.

L'exploitation est familiale, la céréaliculture représente la spéculation dominante et ce malgré les faibles rendements (5 - 10 q/ha), l'élevage appartient exclusivement ou presque à ce secteur puisqu'on y rencontre 97,3 % de l'effectif bovin et 99,6 % de l'effectif ovin.

La famille possède en moyenne une à deux vaches donnant un à deux litres de lait par jour, 57 % des produits sont autoconsommés.

En fin de carrière, les vaches sont livrées à la boucherie après avoir été quelque peu engraissées. L'élevage bovin n'est point pensé comme une source de profit mais plutôt comme un mal nécessaire (2).

Si l'élevage bovin est rencontré exclusivement sur la partie côtière du pays, l'élevage ovin lui, est refoulé sur les hauts plateaux. En effet, dans ces régions peu arrosées, seuls le mouton et la chèvre sont susceptibles de s'accommoder de la maigre végétation qui pousse çà et là. Le nomadisme et la transhumance sont la règle. Le troupeau représente pour le nomade un capital. Plus il a de bêtes, plus il se croit riche, aussi il ne consent à vendre ses animaux que poussé par des nécessités d'ordre climatique.

— *Le secteur évolué ou socialiste ou autogéré*

Ce secteur est dit évolué, car il a hérité de toutes les terres de la colonisation et par là même, des moyens importants dont elles disposaient.

---

(1) S.A.U. : Terre labourable + cultures permanentes, les prairies et parcours sont mis à part.

(2) Lait pour la famille et farine pour la ferme.

Répartition des terres entre Secteur privé et Secteur Socialiste dans l'Algérie du Nord

Département	S.A.U. (1)				PRAIRIES et PARCOURS			
	Total (ha)	% sup. totale	Dont S.A. (2)	%	Total (ha)	% sup. totale	Dont S.A. (2)	%
Alger	158 890	57,7	126 430	79,6	15 140	5,5	1 635	10,88
El-Asnam	311 940	23,7	121 965	38,9	447 750	34,1	12 085	2,7
Médéa	678 590	13,6	85 995	12,6	1 374 740	27,5	11 765	0,9
Tizi-Ouzou	161 870	26,,8	27 905	17,2	188 730	31,3	2 110	1,1
Constantine	939 140	46,3	245 835	26,2	231 860	11,4	38 620	16,7
Annaba	737 710	31,0	111 975	15,2	237 580	10,0	16 730	7,0
Batna	582 210	15,0	57 815	9,9	870 590	23,4	22 855	2,6
Sétif	682 220	39,6	166 060	24,3	449 550	26,2	13 735	3,1
Oran	759 590	45,5	400 920	52,8	231 390	13,8	21 680	9,4
Mostaganem	607 270	54,0	228 410	37,6	268 500	23,9	10 150	4,1
Saïda	179 430	3,2	96 490	53,8	22 120	0,4	12 140	54,9
Tiaret	637 860	24,5	250 265	39,2	844 130	32,5	7 365	0,9
Tlemcen	275 680	33,9	94 645	34,3	94 940	11,7	7 735	8,1
Algérie du Nord	6 712 400	23,3	2 014 210	30,0	5 277 020	18,3	178 605	3,4

(1) S.A.U. comprend les terres labourables et les cultures permanentes.
(2) = Secteur autogéré.
Sources : Statistiques agricoles.

Depuis l'indépendance à nos jours, les pouvoirs publics ont promulgué un certaine nombre de textes qui définissent jusque dans les moindres détails les modalités de fonctionnement de l'exploitation autogérée.

Assez schématiquement, nous pouvons dire que l'exploitation est gérée par un comité de gestion secondé par une Assemblée générale des travailleurs permanents. Les travailleurs participent aux bénéfices réalisés, les services techniques du Ministère de l'Agriculture apportent leur plein concours à ce secteur qui dispose d'un budget de fonctionnement important.

Ce secteur groupe 2 014 210 ha des meilleures terres de l'Algérie, soit 30% de la S.A.U. totale et 178 605 ha des prairies et parcours, soit 3,4 %. Les fermes autogérées sont au nombre de 2 188 ce qui nous donne une superficie moyenne de 1 000 ha par exploitation.

Le tableau II donne une répartition par classe de superficie qui est beaucoup plus représentative.

La grande majorité des terres est consacrée aux cultures permanentes, aux cultures maraîchères, à la céréaliculture et aux cultures industrielles. Les cultures fourragères n'entrent que pour une très faible part (3,3 % des cultures herbacées) dans les spéculations agricoles.

— L'élevage bovin dans ce secteur ne comprend que 10 725 têtes, soit 1,7 % de l'effectif total. Si l'agriculture ici est évoluée, l'élevage par contre l'est moins, bien que certaines étables comptent plus de 100 vaches laitières avec une production moyenne de 15 litres par jour. Il est évident que la marge d'amélioration est encore importante surtout si on considère que l'effectif est composé en grande majorité de vaches hautement sélectionnées et importées depuis peu.

Du fait de la localisation surtout côtière des exploitations, l'élevage ovin est complètement délaissé par ce secteur, 28 125 têtes en tout soit 0,4 % de l'effectif total.

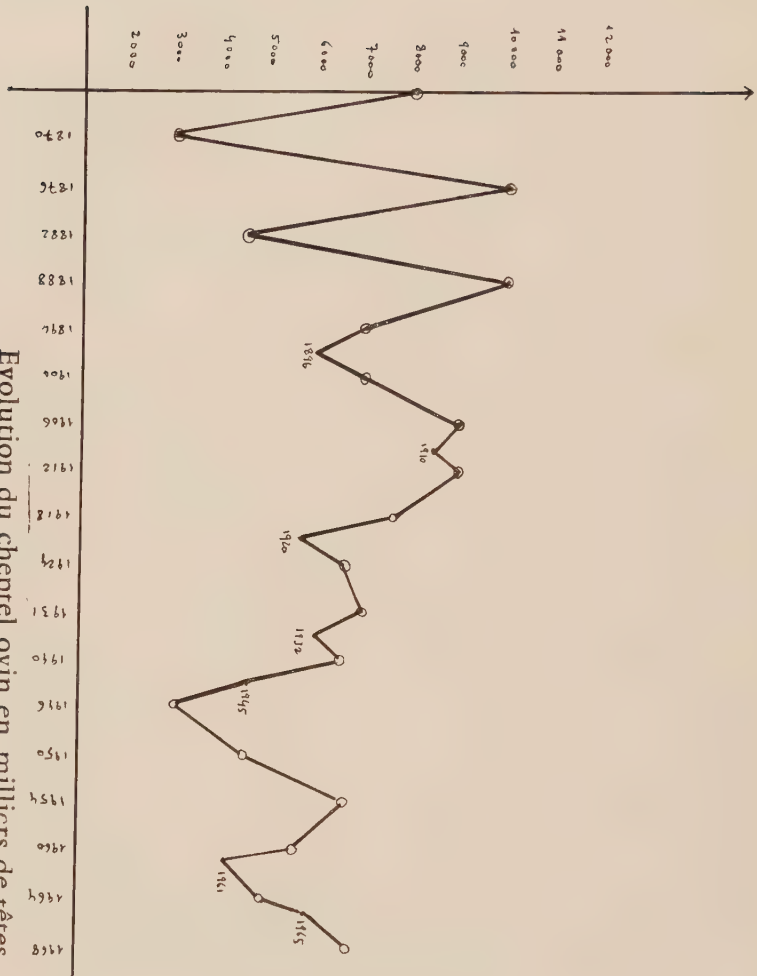

Evolution du cheptel ovin en millicrs de têtes

DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AUTOGEREES SELON LES CLASSES DE SUPERFICIE

Classes	Nombre d'exploitations		Superficie	
	Nombre	%	Hectares	%
de 49,99 ha	27	1,23	625	0,03
50 à 99,99 ha	40	1,82	3 105	0,13
100 à 199,99 ha	130	5,96	19 460	0,84
200 à 499,99 ha	553	25,27	193 370	8 30
500 à 999,99 ha	620	28,33	447 715	19,19
1 000 à 1 499,99 ha	327	14,94	396 705	17,01
1 500 à 1 999,99 ha	183	8,38	314 450	13,48
2 500 à 2 999,99 ha	63	2,88	172 515	7,39
3 000 à 3 499,99 ha	41	1,88	134 285	5,76
3 500 à 3 999,99 ha	18	0,82	67 720	2,90
4 000 à 4 999,99 ha	33	1,50	145 755	6,24
+ de 5 000 ha	22	1,00	144 375	6,19
Total	2 188	100,00	2 332 860	100,00

Sources = Statistiques agricoles.

2° Evolution du cheptel

— *Evolution du cheptel ovin*

Si on examine les chiffres des effectifs ovins, on est frappé par la tendance nette à la diminution.

Cependant rien de comparable avec le phénomène de dépécoration qu'a connu la France à partir de 1852.

Cette baisse constante est due, en dehors des hécatombes périodiques causées par la sécheresse et la maladie, à un certain nombre de facteurs qu'il est bon de signaler ou de remettre en mémoire.

— D'abord un facteur d'ordre général : la motorisation qui a entraîné chez tous les agriculteurs un état d'esprit motoriste, qui leur a fait abandonner peu à peu toute idée d'élevage.

Puis des facteurs plus particuliers tels que :

— Le recul du nomadisme face à la progression vers les hauts plateaux de la céréaliculture.

— L'explosion démographique qui a nécessité l'extension des cultures vivrières.

— La carence de techniciens et de spécialistes sur les lieux mêmes de l'élevage ovin.

— Et surtout la guerre de libération qui a entraîné la mise en œuvre par l'armée coloniale d'une politique de fixation des populations et de mise en interdit de territoires entiers qui a énormément nui à l'élevage ovin.

Année	Effectif en en milliers de têtes	Année	Effectif en en milliers de têtes
1876	10 000	1950	5 541
1886	10 000	1955	6 298
1906	9 000	1960	5 360
1911	9 000	1963	4 000
1931	7 000	1964	5 000
1945	5 375	1965	6 500

Dès la fin de la guerre d'Algérie des importations massives tant d'ovins destinés à l'élevage (1) que d'ovins de boucherie ont permis une reconstitution convenable du cheptel.

Le chiffre de 6 500 000 têtes pour l'année 1965 semble être un chiffre minimum, ceci est dû au fait qu'il est très difficile de faire admettre à l'éleveur que le service des statistiques du Ministère de l'Agriculture n'a rien à voir avec les services du Ministère des Finances chargés de l'impôt.

D'après des estimations récentes, il semble que le nombre des ovins serait d'environ 7 millions de têtes actuellement.

— *Evolution du cheptel bovin*

L'Algérie n'a jamais été un pays d'élevage bovin, et le chiffre optimum des effectif se fixe entre 900 000 - 1 million de têtes pour l'année 1955.

Là aussi, les événements d'Algérie ont entraîné une importante baisse tant en quantité qu'en qualité.

(1) Les moutons importés de Yougoslavie et d'Espagne n'ont d'ailleurs que peu contribué à la reconstitution du cheptel, car ils furent décimés par les rudes conditions de la steppe et les maladies.

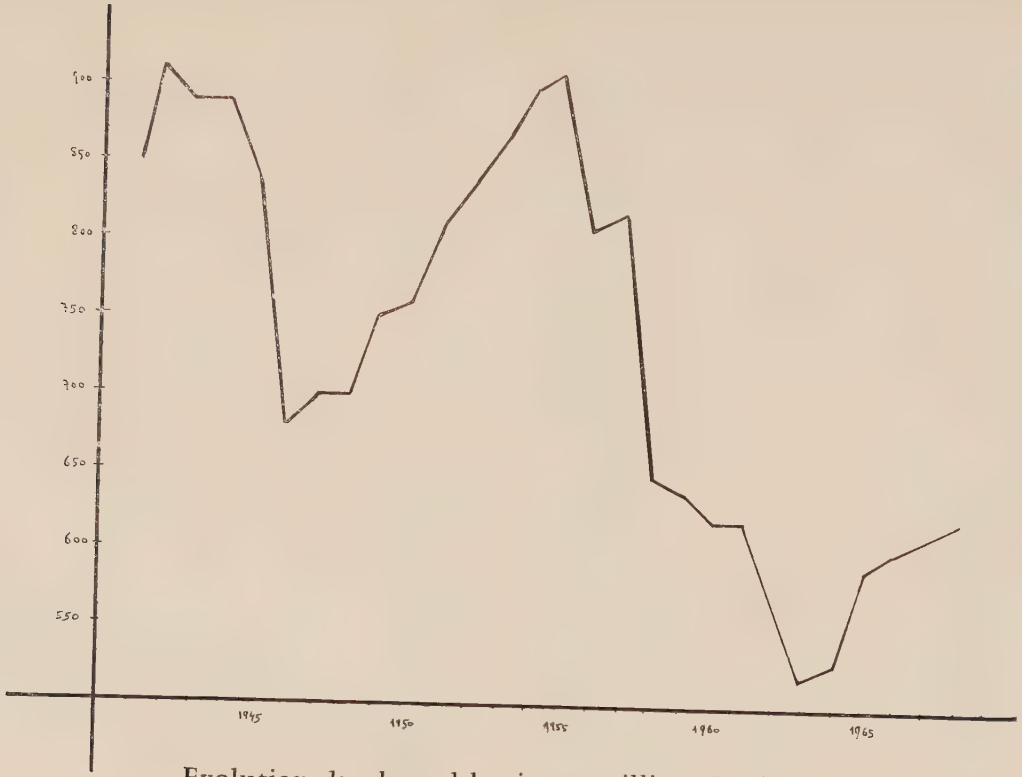

Evolution du cheptel bovin en milliers de têtes

Ainsi le chiffre de 912 000 donné pour l'année 1955 passe à 525 000 sept années plus tard.

Année	Effectif
1945	893 000
1950	763 000
1955	912 000
1960	623 000
1963	525 000
1964	531 000
1965	590 000

Depuis 1963 d'importantes importations de bovins destinés à l'élevage ont été réalisées, mais en matière d'élevage bovin la prudence est la règle, ce qui explique la lenteur de la reconstitution du cheptel.

L'effectif actuel peut être estimé à 620 000 têtes. Mais là encore et pour la même raison, ce chiffre est vraisemblablement au-dessous de la réalité.

— *Evolution des caprins*

La prolificité, la rusticité, la sobriété de la chèvre explique la faveur que rencontre son élevage auprès de la portion la plus démunie de la population. Mais la chèvre, cette « vache du pauvre », est aussi la bête noire des ingénieurs forestiers et on comprend leur angoisse devant la courbe de nouveau croissante des effectifs caprins.

Année	Effectif
1955	3 353 000
1960	2 016 000
1963	1 356 000
1964	1 692 000
1965	1 700 000

Le chiffre actuel ne semble pas être loin de 2 millions de têtes.

— *Equidés :*

Le cheval est l'animal qui a subi le préjudice le plus important du fait de la motorisation agricole.

Cependant son élevage conserve une certaine importance en Algérie où le cheval est considéré comme une bête noble.

L'effectif actuel se situe au niveau de 150 000 têtes.

Cet effectif a été fortement touché par l'épidémie de peste équine qui a sévi en 1965-1966. On compte en outre 400 000 ânes et mulets.

— *Porcins*

C'est le type même de l'élevage en voie de disparition en Algérie du fait de l'interdit religieux qui frappe sa viande :

— en 1911 il y avait 111 000 porcs,

— en 1960 ce chiffre passe à 69 000,

— en 1968 il ne reste plus de cet élevage qu'un millier de têtes groupées autour des grands centres urbains.

— *Camélidés*

Les départements sahariens comptent environ 180 000 dromadaires, ces animaux sont utilisés principalement comme monture et accessoirement comme fournisseur de viande.

3° Répartition du cheptel

— *Répartition des ovins*

Sur un chiffre approximatif de 7 millions de têtes, les ovins se répartissent comme suit :

— 5 500 000 sur la zone steppique en élevage extensif du type pastoral,

— 1 500 000 en zone tellienne en élevage extensif sédentaire.

REPARTITION DU CHEPTEL OVIN DU SECTEUR AUTOGERE DE L'ALGERIE DU NORD

	Mâles			Femelles			Total des ovins			
	Total	Dont — 1 an		Total	Dont — 1 an		Total ovins	%	Dont — 1 an	
		Nombre	%		Nombre	%		Dpt.	Nombre	%
ALGER	625	335	53,8	1 095	310	28,3	1 720	2,0	645	37,5
EL ASNAM	280	185	66,1	1 095	545	44,8	1 375	1,6	730	53,1
MEDEA	3 350	1 095	32,7	6 580	820	12,5	9 930	11,7	1 915	19,3
TIZI-OUZOU	1 885	845	44,8	1 870	590	31,6	3 755	4,4	1 435	38,2
CONSTANTINE	4 660	1 415	30,4	8 959	2 275	25,3	3 645	16,1	3 690	27,0
ANNABA	1 320	645	48,8	2 740	740	27,0	4 060	4,8	1 385	34,4
BATNA	1 890	1 410	74,6	15 545	8 015	51,6	7 435	20,6	9 425	54,1
SETIF	1 440	780	54,1	2 790	930	33,3	4 230	5,0	1 710	40,4
ORAN	1 765	725	41,1	3 715	1 255	33,8	5 480	6,5	1 980	36,1
MOSTAGANEM	1 155	445	38,6	5 235	465	8,7	6 390	7,5	910	14,2
SAIDA	705	485	68.8	3 080	380	12,3	3 785	4,5	865	22,8
TIARET	1 110	625	56,3	5 075	320	6,3	6 185	7,3	945	15,2
TLEMCEN	1 490	915	61,4	5 270	1 575	29,9	6 760	8,0	2 490	37,3
Algérie du Nord	21 675	9 905	45,7	63 075	18 220	28,9	84 750	100,0	28 125	33,2

a) Elevage steppique

La steppe en année bien arrosée peut nourrir 6 millions de têtes, mais il suffit qu'une année de sécheresse survienne pour que l'effectif tombe à 3 millions en l'espace de quelques mois.

L'élevage est mené d'une façon archaïque, régi plus par des coutumes ancestrales fortement ancrées chez le nomade, que par le souci de produire. Nous l'avons déjà dit, le troupeau représente un capital, un compte en banque et non une spéculation.

Sur ces 5 500 000 ovins on compte :

— 2 700 000 brebis,

— 200 000 béliers,

— 800 000 moutons,

— 1 800 000 agneaux et agnelles.

Ces chiffres illustrent à eux seuls les nombreux faits anti-économiques qui caractérisent cet élevage. Ces chiffres expliquent la faible productivité du troupeau.

En effet, plus d'un million de bêtes improductives sont maintenues sur les parcours et contribuent fortement à la surcharge de ces derniers.

D'autre part, les accouplements se font au hasard, la sélection naturelle en ce milieu rude a entraîné obligatoirement la conservation des éléments les plus résistants, les plus sobres, les plus endurants mais aussi les moins productifs.

Les techniques sont d'un autre âge, ainsi les castrations se pratiquent tardivement et le plus souvent par martelage, l'allaitement de l'agneau est réduit au minimum, le sevrage est mal fait.

A cela, s'ajoute le manque absolu de réserves fourragères et l'insuffisance de l'abreuvement.

b) Elevage sédentaire

Bien souvent l'agriculteur « évolué » des régions littorales s'il emploie les meilleures techniques en matière de production végétale, ne pratique qu'un élevage à peine moins archaïque que celui du nomade.

1 500 000 moutons vivent dans le Tell, l'élevage est extensif et il ne diffère du précédent que par l'existence de « bergeries » où les moutons sont entassés à la saison froide.

Nous retrouvons la même répartition entre brebis, béliers, moutons et agneaux que précédemment.

Le secteur autogéré participe pour très peu à cette spéculation bien qu'un grand nombre de fermes soient pourvues de bergeries.

Ainsi on peut noter que dans le département d'Oran on a recensé 375 bergeries ayant une capacité totale de 57 495 bêtes. Or, l'ensemble du secteur autogéré ne compte en tout et pour tout que 84 750 ovins. Le département d'Oran en compte 5 480. La sous exploitation est donc très forte.

Il existe quelques stations expérimentales de sélection ovine animées par les services de l'agriculture. Mais leur nombre est encore trop faible pour qu'elles puissent jouer un rôle dans la promotion de l'élevage.

— *Répartition des bovins*

Géographiquement les bovins se rencontrent exclusivement sur la partie Nord du Pays, et plus précisément dans les régions qui ont plus de 400 mm de pluviométrie.

)GERE

génisses d'importation.

iches laitières		Total des bovins			
Dont — 2 ans		Total	%	Dont — 2 ans	
Nombre	%			Nombre	%
190	14,3	2 485	23,2	1 080	43,5
—	—	195	1,8	65	30,3
5	1,7	770	7,2	285	37,0
20	6,0	1 265	11,8	440	34,8
—	—	1 660	15,5	675	40,7
—	—	1 085	10,1	355	32,7
10	4,2	415	3,9	145	34,9
—	—	655	6,1	235	35,9
5	1,9	765	7,1	245	32,0
—	—	605	5,6	205	33,9
—	—	25	0,2	5	20,0
5	4,0	420	3,9	200	47,6
5	3,6	380	3,6	150	39,5
240	5,6	10 725	100,0	4 085	38,1

Dans ces régions le cheptel bovin est dispersé sous forme de petits troupeaux de 5 à 10 bêtes. Ces élevages appartiennent en grande partie à des agriculteurs privés.

Les bêtes sont mises au printemps et en automne sur les prairies naturelles, en été sur les chaumes et en hiver à l'étable où elles reçoivent de la paille et un peu de foin.

Les bovins sont élevés à plusieurs fins : pour le lait, pour le travail, pour le fumier et pour le revenu qu'ils fournissent lors de la vente à la boucherie en fin de carrière.

On ne peut parler de spéculation car la production est extrêmement faible et en partie autoconsommée, les revenus qu'elle procure au paysan sont minimes.
On note un pourcentage important de taureaux et de bêtes de moins de 2 ans.

Autour des grands centres urbains il existe quelques étables de vaches laitières. Ces étables qui comptent parfois une trentaine d'animaux sont rarement intégrées à une exploitation agricole. Si les « techniques » sont ici un peu plus évoluées, on est cependant loin des normes habituelles d'exploitation et de production laitière.

Cependant les éleveurs sont au moins soucieux de productivité et de ce fait alimentent leur bêtes plus facilement en fourrage, ensilage, et même en concentré, le tout acheté à grands frais.

Le secteur autogéré bien que possédant quelques belles unités d'exploitation laitière, avec des étables de plus de 100 vaches pour la plupart importées, ne participe qu'assez faiblement à ce genre de spéculation. Cependant il est juste de reconnaître qu'un important effort est accompli dans le sens de l'accroissement du nombre de ces unités de « haute » production. Ces unités ont le mérite d'être complètement intégrées à une exploitation

agricole ce qui réduit de moitié les coûts de production et assure leur viabilité.

Mais là encore, la sous exploitation est importante et il n'est que de comparer le tableau donnant la capacité en bêtes des domaines autogérés avec celui donnant les effectifs pour en être persuadé.

REPARTITION DU CHEPTEL AUTRE QUE BOVINS ET OVINS DANS LE SECTEUR AUTOGERE

Département	Chevaux		Mulets		Anes		Chèvres	
	Nombre	% Dpt	Nombre	% Dpt	Nombre	% Dpt	Nombre	% Dpt
ALGER	815	24,2	795	9,0	35	6,8	35	2,8
EL-ASNAM	120	3,6	295	3,3	10	2,0	50	4,0
MEDEA	80	3,4	260	2,9	75	14,6	740	59,2
TIZI-OUZOU	35	1,0	155	1,7	30	5,8	20	1,6
CONSTANTINE	235	6,0	280	3,2	45	8,7	10	0,8
ANNABA	155	4,6	125	1,4	20	3,9	45	3,6
BATNA	15	0,4	50	0,6	5	1,0	—	—
SETIF	135	4,0	260	2,9	15	2,9	—	—
ORAN	715	21,2	2 735	30,9	60	11,6	300	24,0
MOSTAGANEM	640	19,0	2 370	26,8	150	29,1	20	1,6
SAIDA	35	1,0	130	1,4	5	1,0	—	—
TIARET	175	5,2	530	6,0	30	5,8	5	0,4
TLEMCEN	215	6,4	880	9,9	35	6,8	25	2,0
Algérie du Nord	3370	100,0	8 865	100,0	515	100,0	1250	100,0

BATIMENTS A USAGE DE L'ELEVAGE DANS LE SECTEUR AUTOGERE DE L'ALGERIE DU NORD

	Ecuries aménagées		Etables aménagées		Bergeries aménagées		Silos à fourrage	
	Nombre	Capacité en bêtes	Nombre	Capacité en bêtes	Nombre	Capacité en têtes	Nombre	Cap cité en m³
Total	7 650	119 650	3 040	60 280	1 365	207 395	100	710 080
ALGER	1 280	15 730	670	13 615	165	15 505	210	133 165
ORAN	2 080	30 825	495	8 675	375	57 495	120	41 870
MOSTAGANEM	1 290	17 255	290	3 780	165	16 925	295	110 270
CONSTANTINE	515	11 265	360	10 305	145	35 990	50	26 525
TIZI-OUZOU	105	2 200	85	1 690	45	4 160	50	148 390

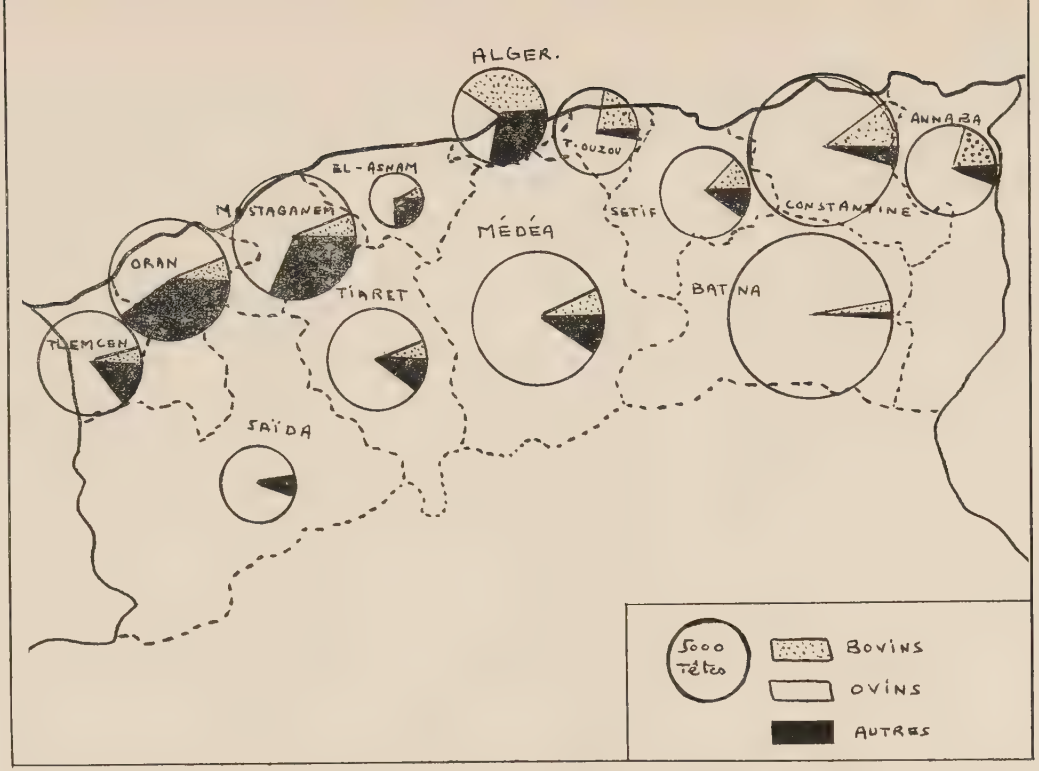

Répartition du cheptel (Secteur autogéré)

— *Répartition des caprins*

L'élevage caprin est inexistant dans le secteur moderne (hormis quelques chèvreries au abords des grands centres urbains).

Par contre chaque foyer rural possède de 4 à 10 têtes qui sont gardées par les enfants de la famille.

Cependant c'est dans les zones montagneuses et broussailleuses, sur les hauts plateaux et aux abords des palmeraies que cet élevage prend de l'ampleur. Là, les caprins sont élevés sous forme de troupeaux mixtes ovin-caprin.

La proportion de ces derniers dans le troupeau est variable suivant les régions. Elle va de 1 chèvre pour 7 moutons dans la zone steppique à 2 pour 3 dans les régions montagneuses. On peut donner la répartition suivante des caprins suivant les régions :

— Algérois : 29 %

— Oranie : 21 %

— Constantinois : 50 %.

Le tableau (VIII) donne la répartition des caprins dans le secteur autogéré, 1250 chèvres pour l'ensemble de ce secteur.

● Les équidés se répartissent principalement dans les départements d'Oran, de Mostaganem et d'Alger et avec une importance moindre dans les départements de Tlemcen, El-Asnam, Médéa et Tiaret.

4° Races rencontrées en algérie

— *Races ovines*

a) Races autochtones

● Le mouton arabe : importé avec l'invasion Hilalienne, il constitue la majorité du cheptel ovin. C'est de loin la race la plus importante et la plus intéressante. Ce mouton à la tête forte, aux chanfrein proéminent, aux oreilles tombantes, aux membres forts, est un infatigable marcheur. Sa laine est fine, il peut atteindre le poids de 45 kg.

● Le mouton berbère, de petit taille, sa laine est commune, il se rencontrait en Kabylie et dans l'Ouarsenis. Mais de plus en plus il a fait place au mouton arabe. On le rencontre encore dans l'Ouest de l'Oranie.

● Le mouton Barbarin : à appendice caudal développé, il donne une viande à forte odeur de suint. On le rencontre exclusivement dans la région sud-orientale de l'Ouest Constantinois.

Sur les marchés les moutons sont souvent désignés d'après leur lieu d'origine, on a ainsi le mouton de Saïda, de Sidi Aïssa, d'Oued Djellal, etc... Cependant tous ces types se rattachent à l'une ou à l'autre des trois races citées.

b) Races importées

Toutes les races françaises de mouton ont été importées, en Algérie. Mais il semble que toutes les initiatives d'implantation se soient soldées par des échecs, réserve faite pour le mérinos de l'Est qui a pu donner d'excellents résultats dans des conditions particulières d'exploitation.

Les dernières importations de moutons espagnol ou yougoslave, et qui datent de 1963, ont également démontré l'inutilité de telles expériences.

— Races bovines

a) Races autochtones

☉ *Race brune de l'Atlas et ses dérivés.*

C'est la race dominante en Algérie. Elle se divise en un certain nombre de types tout en gardant ses caractères principaux qui en font essentiellement une bête à viande.

Type Guelma.

Particulièrement intéressant pour la viande, en raison de sa conformation, de sa rusticité et de son aptitude à utiliser les fourrages grossiers.

Il a une assez large extension à travers tout le pays.

Type Cheurfa.

De robe blanche plus ou moins mélangée. Ce type fournit d'excellentes bêtes de travail pouvant atteindre le poids de 600 kg.

Ce type a souvent été croisé avec des zébus, des charolais. On le rencontre dans la région de Guelma, de Constantine et en Kabylie. Ces animaux reçoivent une alimentation grossière. Ils sont maigres en hiver mais prennent rapidement le gras au printemps.

Types issues d'un croisement « brune de l'Atlas - Tarentais ».

Ils sont très nombreux car le croisement s'est révélé très intéressant donnant des produits mixtes viande-lait.

Types issues d'un croisement « Brune de l'Atlas - Schwytz ».

Dans la région de Sétif, des éleveurs européens avaient même ouvert un Herd Book de la race brune de Sétif issue d'un croisement d'absorption de la race Schwytz sur la brune de l'Atlas.

Mais ce troupeau a maintenant entièrement disparu.

On rencontre également des croisés :

— Brune de l'Atlas-Hollandaise
— Brune de l'Atlas-Comtoise
— Brune de l'Atlas-Tarentaise-Pie-rouge de l'Est.

● *Race fauve de l'Ouest*

Cette vache est d'origine ibérique.

On la rencontre essentiellement dans l'Oranie. Elle a le corps étroit, les membres longs. Elle est loin de valoir la brune de l'Atlas pour le rendement en viande, mais cependant les animaux de moins de 2 ans se prêtent assez bien à l'embouche.

b) Races importées

Toutes les races françaises ont été importées en Algérie.

Cependant deux d'entre elles dominent largement les autres, se sont la F.F.P.N. et la Pie rouge de l'Est.

Actuellement l'Algérie n'importe plus que trois races :

— La Hollandaise pour les régions riches,
— La Montbéliarde pour les régions riches,
— La Tarentaise pour les régions moins riches.

Il semble que le choix des races a été beaucoup plus déterminé par les possibilités du marché et le prix des animaux que par leur faculté réelle d'adaptation au climat algérien.

Toutes ces importations n'ont d'ailleurs que peu contribué à l'amélioration du cheptel local.

— Races caprines

La race dominante est une race locale de petite taille et sans doute le résultat de métissages anciens. Elle rappelle la chèvre des Pyrénées à poils longs et tombants, de couleur brune presque noire. Sa qualité majeure est la faculté de trouver sa nourriture dans les endroits les plus inaccessibles mais elle est médiocre en matière de production. Les chevreaux donnent une viande fine et savoureuse, fort appréciée dans certaines régions.

On recontre également la chèvre naine de kabylie aux poils longs blancs ou noirs dont la viande est assez recherchée sur le marché d'Alger.

Deux races d'importation

— La Maltaise qu'on trouve autour des grands centres urbains (Bône - La Calle Alger et Oran) bonne laitière, elle donne aussi un cuir très recherché.

— L'Espagnole de Murcie qu'on rencontre en Oranie, remarquable par ses qualités laitières.

5° Cycles de production

— *Cycle de production des ovins*

La production des ovins en Algérie est conditionnée non par des facteurs d'ordre économique, mais surtout par des facteurs d'ordre climatique.

Nous avons vu que l'élevage était extensif, que le troupeau constituait pour l'éleveur un capital ou mieux un moyen de chiffrer sa richesse. Aussi, quand les conditions climatiques le permettent, l'éleveur « Thésaurise » au maximum et vend le moins possible. Si les conditions demeurent favorables 3 ou 4 ans, le capital augmente

rapidement et les parcours se trouvent vite surchargés, l'éleveur vend alors plus volontiers ses bêtes. Cette période d'abondance peut durer 3 ou 4 ans pour être brutalement arrêtée par une année de sécheresse. Les nomades peuvent perdre en 2 ou 3 mois la totalité de leurs bêtes, mais il n'en recommencent pas moins dès l'année suivante à reconstituer leur troupeau. On a ainsi formation d'un cycle de 7 à 9 ans de périodicité.

A côté de ce cycle septennal, il existe un cycle saisonnier de production lié à la pousse de l'herbe et à la mentalité du nomade. En effet, tant qu'il reste de l'herbe sur les parcours, ce dernier vend peu, mais dès que la saison chaude commence à raréfier la pâture, la vente se fait alors massive. Cette pratique entraîne une pénurie de mouton sur les marchés du mois d'octobre au mois de mars et une certaine abondance du mois d'avril au mois de septembre.

— *Cycle de production des bovins*

On ne peut vraiment pas parler de cycle de production pour les bovins, du moins en Algérie. Mais il est utile de signaler que les événements ont entraîné du fait de l'insécurité, un grand nombre d'abattage de bovins adultes ce qui a entraîné une pénurie de viande de bœuf quelques temps après, pénurie qui a entraîné la hausse des prix. Les prix élevés ont alors incité l'abattage de bêtes plus faites pour la reconstitution du cheptel que pour la boucherie.

CHAPITRE III

La description des circuits d'approvisionnement de la ville d'Alger va nous amener à examiner séparément cinq types de circuits fondamentalement différents, mais pouvant en fait se chevaucher ou se substituer.

Nous verrons successivement :

— le circuit vif,

— le circuit mort ou forain,

— le circuit non contrôlé ou clandestin,

— le circuit industriel,

— les importations.

LE CIRCUIT VIF

De tous les circuits de distribution de la viande, le circuit vif, est non seulement le plus ancien, le plus archaïque, le plus complexe mais aussi le moins économique. Cependant, c'est le circuit qui correspond le mieux aux strutures socio-économiques de l'Algérie, à tel point, qu'il assure la quasi-totalité de l'approvisionnement en viandes de la ville d'Alger (plus de 90 %).

Pour la commodité de l'étude, nous avons divisé ce circuit en trois grandes étapes que nous examinerons dans l'ordre :

— collecte et vente du bétail sur pied,

— abattage,

— vente de la viande abattue au stade du gros et du détail.

Nous dirons ensuite quelques mots de l'aspect économique en examinant la formation des prix.

1° Collecte et vente du bétail sur pied

— *Les filières*

a) De l'élevage aux marchés de production.

● *Cas du mouton*

Elevage en zone steppique :

Cet élevage fournit l'essentiel de la production ovine. Le nomade conduit lui-même son troupeau sur l'un des innombrables marchés qui jouxtent les zones de parcours. Les principaux types de produits commercialisés sont représentés par :

— des agneaux de 2 à 5 mois : 15-28 kg
— des broutards de 6 à 18 mois : 30-45 kg
— des moutons de 2 à 5 ans : 42-70 kg
— des brebis de réforme de 7 à 9 ans : 38-43 kg.

Sur ces petits marchés, les acheteurs sont représentés presque exclusivement par des marchands de bestiaux venus de tous les horizons.

La vente se fait à l'estime de lots entiers. Les maquignons dirigent ensuite les bêtes par camions (1), soit vers les gros marchés, soit encore vers une zone d'embouche, et parfois même vers un marché de production voisin.

Elevage sédentaire :

L'importance de se secteur dans le ravitaillement en viande ovine est en progression depuis quelques années, après avoir subi une régression importante durant les événements. Ici, nous rencontrons soit des troupeaux d'embouche, soit des troupeaux d'élevage (surtout de type traditionnel et dans quelques cas de type évolué).

L'embouche tient une place extrêmement variable dans l'approvisionnement des marchés urbains. Cette pratique est en général le fait de gros maquignons qui achètent en année sèche et au moment de l'épuisement des pâturages, d'importants lots de moutons en très mauvais état. Ils constituent ainsi à peu de frais, des troupeaux qui après transport (1) sur une zone d'embouche, sont confiés à un ou plusieurs bergers. Les troupeaux sont en général mis sur les chaumes pendant deux ou trois mois puis revendus au prix fort sur les marchés de consommation.

Ce type particulier de circuit disparaît quand les conditions climatiques sont bonnes.

---

(1) Les conditions de transport sont lamentables. Les bêtes sont entassées sur plusieurs étages sans qu'il soit tenu aucun compte de la capacité du camion. Les pertes sont de ce fait énormes.

Les troupeaux d'élevage sédentaire sont commercialisés de deux manières différentes suivant le type même de l'élevage. En effet, l'éleveur traditionnel se comporte comme le nomade et dirige lui-même ses bêtes sur le marché local voisin de son exploitation. A ce niveau, nous retrouvons comme principaux acheteurs des maquignons et aussi des bouchers venants des localités voisines, et des éleveurs. La vente se fait à l'estime non pas du lot mais par tête.

Léleveur évolué répugne souvent à vendre sur un marché, il préfère faire venir un ou plusieurs maquignons ou bouchers et vendre sur son terrain.

- *Cas du bœuf*

La vente au niveau du producteur peut se faire de deux manières différentes : soit à la ferme, soit sur un marché.

Dans le premier cas, c'est en général un marchand de bestiaux qui se présente, soit qu'il le fasse systématiquement à son habitude, soit qu'il ait eu vent d'une vente éventuelle. On rencontre cette pratique dans les riches plaines du littoral où les exploitations sont assez rapprochées les unes des autres pour permettre au collecteur d'en couvrir un assez grand nombre. La vente se fait à l'estime après un marchandage très serré. Il faut noter que c'est toujours le marchand de bestiaux qui commence par proposer un prix. Le propriétaire essayant de l'augmenter par paliers dégressifs, les deux parties finissent le plus souvent par s'accorder sur un prix moyen conciliant les possibilités de l'acheteur et les désirs du vendeur. La vente se fait souvent en présence d'une tierce personne qui ne manquera pas de donner son avis et de participer au marchandage.

Le marché conclu, le maquignon paye et fixe un jour pour venir prendre livraison de la bête. Ce moyen lui permet de grouper ses différents achats.

Les bêtes sont alors dirigées sur les marchés de distribution ou de consommation.

Dans le second cas, le propriétaire conduit lui-même ou fait conduire les bêtes qu'il désire vendre, au marché hebdomadaire voisin. Une pratique courante consiste, pour les habitants d'un même « Douar », à grouper leurs bêtes et à les confier à un des leurs, considéré comme spécialiste en la matière. Cette pratique est le fait de petits paysans n'ayant que peu de bêtes et se trouvant assez éloignés des marchés. La vente correspond alors à un besoin pressant d'argent et dans ce cas, elle se fera souvent au désavantage du producteur.

Sur les marchés de production, les acheteurs sont représentés par des maquignons, des bouchers, des éleveurs et des emboucheurs. Cependant, les premiers dominent largement le marché par leurs possibilités tant financières que techniques. La vente se fait toujours à l'estime, les prix étant versés immédiatement et en espèces.

b) Des marchés de production aux marchés de répartition.

A partir des marchés de production, les circuits commerciaux du bœuf et du mouton se rejoignent et se confondent souvent. En effet, à partir de ce stade pratiquement seuls les maquignons interviennent, et ils sont rarement spécialisés dans l'une ou l'autre espèce. Ils achètent indifféremment du mouton ou du bœuf avec cependant une certaine préférence pour l'un ou l'autre suivant la conjoncture.

Chaque maquignon ayant acquis un lot de bêtes, il les charge sur un camion et les dirige sur un marché de répartition. Ces marchés, d'importance variable, sont très nombreux en Algérie. On peut dire sans crainte de se tromper qu'il y a autant de marchés de répartition qu'il y a de chefs-lieux d'arrondissement. Les installations y

sont souvent sommaires, quand elles ne sont pas inexistantes. Le marché est toujours propriété communale, mais il est très souvent géré par un adjudicataire qui perçoit une taxe d'utilisation. La taxe est perçue à l'entrée, son montant est variable (de 0,03 D.A. à 0,05 D.A. par tête de bétail). Il n'existe aucun contrôle officiel à ce niveau. Les acheteurs sont représenté par des maquignons, des emboucheurs, des éleveurs, des bouchers locaux.

Pour l'Algérois, le nombre de ces marchés est excessif. Mais les plus importants se situent à Tizi-Ouzou, Blida, Médéa, Affreville pour les bovins, à Bordj-Bou-Arréridj et à Boghari pour les ovins. Les bêtes vendues au niveau de ces localités se retrouvent dans leur grande majorité au marché de bestiaux d'Alger.

Pour la région de Constantine, les circuits commerciaux passent tous par le marché du Khroubs. Cet important centre de transaction draine tous les bovins de la région et une grande partie des ovins. A partir de là, les bêtes prennent toutes les directions possibles et imaginables. Cependant, un certain nombre de courants dominants peuvent être discernés. Le marché du Khroubs approvisionne Constantine et toutes les localités voisines en animaux de boucherie. Une autre partie des bêtes prend la direction des zones d'embouche, soit du Constantinois, soit de la Kabylie pour ensuite ressortir sur les marchés de l'Algérois. Une troisième partie est directement acheminée sur le marché d'approvisionnement d'Alger.

Les marchés de répartition de l'Oranie participent pour très peu à l'approvisionnement du marché d'Alger. La production régionale trouvant un facile débouché en la ville d'Oran. Cependant, quelques maquignons dirigent leurs bêtes sur Alger à partir des centres de répartition de Relizane, de Sidi-Bel-Abbès ou de Tiaret.

c) Des marchés de répartition au marché de consommation d'Alger.

A partir des marchés de répartition les bêtes destinées à la consommation de la ville d'Alger sont dirigées sur le grand marché à bestiaux d'El-Harrach (Maison-Carrée). Le transport se fait par la route, en très grande partie, dans des conditions souvent désastreuses pour les animaux. Les règles les plus élémentaires de l'hygiène sont rarement observées malgré l'existence d'une législation stricte. Les véhicules ne sont nullement équipés pour ce genre de transport. La majorité des camions appartient à des particuliers qui louent leur service aux marchands de bestiaux comme ils peuvent les louer à des maraîchers ou à des commerçants. Les véhicules sont donc d'un usage très varié. La désinfection des véhicules après transport d'animaux vivants est obligatoire, mais les moyens de contrôle sont trop insuffisants pour que cette mesure soit généralisée.

Le marché aux bestiaux d'El-Harrach est un important centre de transaction, de transit et de répartition. Avant l'indépendance ce marché, propriété communale, était géré par adjudicataire. L'adjudication se faisait aux enchères publiques tous les ans. L'adjudicataire percevait une taxe par animal et devait déclarer aux Services économiques le nombre des entrées. Il est évident qu'il avait tout intérêt à minimiser le niveau de ses recettes.

Depuis 1962, la municipalité a décidé de prendre en charge la gestion du marché. L'opération s'est révélée très intéressante tant du point de vue financier que du point de vue contrôle des mouvements d'animaux.

La perception des différentes taxes est réalisée par un caissier principal assisté de cinq collecteurs.

Il est perçu une taxe de 0,20 D.A. par tête de mouton et de 1,20 D.A. par bovin. En outre, il existe une taxe de stationnement de 1 D.A. par véhicule.

Ce marché est ouvert quatre jours par semaine : le mercredi, le jeudi, le vendredi et le dimanche.

Le nombre des entrées varie d'une manière importante d'un mois à l'autre et encore plus d'une saison à l'autre. L'activité est maximum au début du printemps et tout au long de l'été pour devenir faible au début de l'automne et en hiver. Les fluctuations saisonnières sont dues aux fluctuations de la production ovine en très grande partie.

Si on examine les chiffres des entrées pour les années 1966, 1967 et 1968, on constate qu'il y a une nette tendance à la régression. Ainsi, il a été enregistré en 1966, 638 000 entrées, en 1967 ce chiffre passe à 548 000 et pour l'année 1968 nous n'avons plus que 446 000 entrées. Cette baisse est due au nombre plus grand de moutons qui sont directement dirigés sur les abattoirs à partir des marchés de production. En outre, il y a eu une baisse importante des transactions sur les équidés (chevaux, mulets et ânes) du fait de l'épizootie de peste équine qui a sévi en 1965.

En 1968 les entrées se répartissent ainsi :

	Equins	Divers	Bovins	Ovins et caprins	Totaux
Janvier	394	165	3 736	23 689	27 984
Février	710	265	5 464	43 416	49 855
Mars	438	219	5 078	36 906	42 691
Avril	469	251	6 460	27 316	34 556
Mai	533	641	6 519	32 692	40 385
Juin	457	333	5 826	27 030	34 246
Juillet	403	347	5 381	29 546	35 677
Août	691	490	6 314	40 865	48 360
Septembre	460	276	5 651	32 674	36 834
Octobre	511	407	4 094	28 300	39 243
Novembre	463	290	4 094	28 300	33 147
Décembre	283	87	3 087	19 568	23 025
Totaux	5 812	3 721	62 335	374 035	445 953

On remarque que les mois de février et d'août comptent les chiffres d'entrées les plus élevées, tandis que les mois de décembre et de janvier inscrivent les chiffres les plus bas.

Pour l'année 1969 nous disposons des chiffres concernant le premier trimestre.

Mois	Equins	Divers	Bovins	Ovins et Caprins	Totaux
Janvier	504	185	5 127	29 335	35 151
Février	282	153	3 797	58 103	62 335
Mars	374	102	4 558	17 272	22 286

Là encore, nous avons pour le mois de février un chiffre élevé d'entrées. Cette activité exceptionnelle pour cette saison est due à la proxmitté de la fête de « l'Aïd-el-Kebir » ou fête du sacrifice du mouton.

L'importance de ce marché dans l'approvisionnement en viandes de la ville d'Alger est très grande, quoique variable suivant les espèces. Ainsi en 1968, 75 % des bovins ayant transité par El-Harrach étaient dirigés sur les abattoirs d'Alger, alors que pour les ovins ce pourcentage varie entre 95 et 100 %.

Les transactions se font entre différents groupes que nous pouvons schématiquement classer en :

— vendeurs : marchands de bestiaux et producteurs

— acheteurs : chevillards, bouchers abatteurs, marchands de bestiaux, éleveurs, emboucheurs.

Les marchands de bestiaux dominent cependant largement le marché par leur nombre qu'on a pu estimer à 600.

La vente se fait toujours à l'estime par tête ou par lots pour les moutons. Les prix sont réglés en espèces et sur les lieux mêmes. Il n'existe aucune cotation officielle, les

cours se fixent librement suivant la loi de l'offre et de la demande. Cependant, la taxation de la viande sur le marché de détail se répercute sur le marché du bétail vivant et très souvent au détriment du producteur.

En dehors du contrôle exercé par les Services économiques de la municipalité, les services vétérinaires sont responsables du contrôle sanitaire du marché et des animaux mis à la vente. Cependant, la faiblesse extrême des effectifs de ce service réduit l'action sanitaire à quelques visites épisodiques.

2 — *Les différents groupes en présence*

a) Les producteurs

Producteurs de mouton

- *En zone steppique :*

Le comportement des éleveurs nomades est tout à fait particulier. Ce comportement contribue énormément à la perturbation du marché. Le nomade ne se sépare de son troupeau que contraint soit par les conditions climatiques, soit par un besoin pressant d'argent. De sa part aucun calcul économique, ni aucune recherche de la conjoncture favorable. De ce fait, il ne tire souvent des ventes, qu'un très faible profit.

La vente se fait sur des petits marchés où le nombre de bêtes est élevé, mais où le nombre d'acquéreurs est restreint. Il a peu de chance de bénéficier de la concurrence qui pourrait exister entre les différents acheteurs et bien souvent ce sont ces derniers qui tirent parti des rivalités tribales existant entre nomades. De plus, comme ces derniers présentent des lots très hétérogènes quant à l'âge et à l'état d'engraissement, ils offrent ainsi leurs produits dans les pires conditions.

La vente se fait à l'estime de lots entiers, cette pratique permet aux marchands de bestiaux de niveler les prix par le bas, ce qui réduit encore les possibilités de gain du nomade.

• *En zone Tellienne :*

Nous rencontrons deux types de producteurs de moutons :

— *Les éleveurs traditionnels :* si les méthodes de production sont tout aussi archaïques ici que dans la steppe, les conditions de commercialisation sont cependant beaucoup plus favorables à l'éleveur. En effet, l'élevage n'est souvent qu'une activité secondaire, la faveur allant aux spéculations purement agricoles. De ce fait et sauf cas particulier, l'éleveur n'est généralement pas pressé par un besoin d'argent, il peut facilement surseoir à la vente quand les conditions ne lui conviennent pas. D'autre part, l'existence de nombreux marchés, le nombre important de marchands de bestiaux qui achètent à domicile et qui souvent se livrent une concurrrence acharnée, lui permettent de valoriser au maximum ses produits. La vente se fait à l'estime toujours par tête et non par lots comme dans le Sud.

— *Les emboucheurs :*

Dans de nombreux cas, ce sont des marchands de bestiaux qui, soit qu'ils possèdent des terres, soit qu'ils aient la possibilité d'en louer, achètent à prix très bas des bêtes en mauvais état, sur les parcours, pour les soumettre à un engraissement rapide sur les chaumes de la zone tellienne.

Souvent ils confient les troupeaux ainsi formés à un berger et continuent leur activité commerciale. La marge bénéficiaire serait très importante s'il n'y avait pas une perte considérable d'animaux lors du transport de

la zone de parcours à la zone d'embouche. Dans des cas plus rares, ce sont des petits éleveurs qui achètent quelques bêtes maigres sur un marché et qui, après les avoir engraissées, les conduisent eux-mêmes sur le marché de consommation de la ville d'Alger.

Producteurs de bœuf

La production de viande bovine en Algérie se caractérise, quel que soit le secteur considéré, par des méthodes d'élevage traditionnelles. On ne peut donc pas parler de techniques mais plutôt de recettes d'élevage. On peut cependant considérer les groupes suivants :

— *Eleveurs traditionnels*

Ils fournissent dans la proportion de 80 à 90 % les animaux de l'espèce bovine destinés à la boucherie. La production de viande n'est point pensée comme une spéculation, elle n'est considérée que comme une source supplémentaire de revenu. Les animaux vendus sont, soit des animaux de réforme, soit des jeunes taurillons. Les éleveurs de ce secteur s'estiment en général satisfaits des prix à la production. Mais il faut cependant noter qu'ils ne tiennent aucune comptablité. Dans les transactions, ils ne se basent que sur la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Dans la plupart des cas, ils dirigent eux-mêmes les bêtes sur un petit marché voisin. Dans quelques cas, ils consentent à vendre à un marchand de bestiaux collecteur. Cette réticence à vendre sur place s'explique par le fait que, n'ayant aucune expérience de l'estimation en vue de la boucherie, ils préfèrent vendre sur un marché où les possibilités de comparaison existent.

— *Les nourrisseurs*

Autour des grandes agglomérations urbaines et surtout autour de la ville d'Alger, il existe un grand nombre d'exploitations laitières appartenant plus au secteur pri-

vé, qu'au secteur autogéré. Ces exploitations sont peuplées de vaches d'importation, grandes laitières mais de faible aptitude bouchère. Ces vaches sont gardées en moyenne trois ans puis revendues soit à la boucherie, soit à un autre éleveur. Cette pratique s'explique par le fait qu'au bout de deux ou trois ans les vaches voient leur production diminuer d'une façon notable, faute d'une alimentation et de soins adéquats. Les produits sont toujours livrés à la boucherie et dans quelques rares cas gardés comme animaux de remplacement ou comme reproducteurs.

Dans leur grande majorité les élevages ne sont pas intégrés à l'exploitation agricole, la terre étant vouée aux cultures maraîchères et fruitières de préférence. L'alimentation du bétail est donc achetée à l'extérieur. Ceci explique les prix de production élevés du lait. Comme ce dernier est taxés à la vente au détail à un prix assez bas les laitiers sont obligés de produire également des animaux de boucherie. Ils gardent les veaux et génisses qu'ils sèvrent très tôt et très mal et les mettent à l'engrais. Ces animaux de boucherie. Ces animaux sont vendus à la boucherie à l'âge de 6, 18 ou 24 mois pour les veaux et à 5 ans et plus pour les génisses. Les producteurs de lait approvisionnent d'une façon régulière et non négligeable les abattoirs d'Alger en bovins.

Le tableau ci-dessous, réalisé pour le secteur autogéré du département d'Alger, illustre assez bien ce qui vient d'être dit.

	Nombre de vaches	Nombre de veaux	Nombre de génisses	Nombre de taureaux	Observations
Alger Sahel	641	392	253	19	38 vaches ont réformées en vrier 1968.
Rouiba	328	183	44	7	12 vaches ont réformées en vrier 1968.
Blida	1 818	72	637	67	
Total	2 787	647	234	93	

— *Les emboucheurs*

• *Type Kabyle* : la Kabylie par sa nature montagneuse se prête fort bien à l'embouche grâce à la présence de véritables alpages entre 1 000 et 1 800 mètres susceptibles d'être exploités jusqu'au mois de juillet. Aussi de nombreux éleveurs, parfois marchands de bestiaux à l'occasion, vont acheter des animaux jeunes sur les marchés du Constantinois (Le Khroubs) pour les mettre au pâturage. Les veaux sont gardés jusqu'à l'âge de 12 ou 18 mois suivant les possibilités fourragères puis vendus sur le marché d'Alger. Les poids varient entre 200 et 300 kg. Les bœufs de travail, les vaches de réforme sont également engraissés sur les pâturages avant d'être cédés à la boucherie.

• *Type Constantinois :* le Constantinois a toujours été traditionnellement une région d'élevage bovin. C'est un pays de naisseurs, la race locale se prêtant assez bien à l'embouche, cette pratique est également très développée.

Ainsi dans les régions de Guelma, les jeunes bovins âgés de 10 mois sont acheminés dans le massif des Bibans pour y être engraissés. Ils sont vendus plus tard, soit aux éleveurs kabyles, soit aux marchands de bestiaux de l'Algérois. Les veaux sont sevrés très tôt (sevrage complet à 6 mois), ils n'absorbent que 10 % environ de la lactation de la mère. Dans les meilleurs cas on trait 3 pis sur 4, le dernier étant laissé au veau, ce qui lui donne 100 à 125 litres de lait en tout.

b) Les marchands de bestiaux

Ils représentent un véritable groupe social en Algérie. Ils sont très nombreux, surtout autour des grands marchés de distribution ou de consommation. Ainsi, autour du marché d'El-Harrach, on a pu recenser quelques 700 personnes vivant du commerce des animaux.

Ce sont en général des petits maquignons ; en effet, leur grand nombre, la multitude des marchés, les difficultés du transport excluent la concentration. Qu'ils soient collecteurs, rabatteurs, petits maquignons ou gros maquignons, ils prélèvent une marge bénéficiaire assez conséquente qui peut être estimée à 25 - 30 D.A. par tête de mouton et à 30 - 45 D.A. par tête de bovin. Les marges sont faibles comparées à celle pratiquées en France, mais il faut noter que les circuits commerciaux sont longs en Algérie, une bête passe en moyenne par trois maquignons avant d'aboutir au marché de consommation. Perturbent-ils le marché ? Cette éventualité paraît peu probable car du fait de leur grand nombre, ils n'ont individuellement aucune influence sur l'approvisionnement.

Sont-ils les spéculateurs que beaucoup voient en eux ? Nous ne le pensons pas, car si quelques uns pratiquent l'embouche du mouton, nous avons vu que l'importance des pertes réduit de beaucoup la marge bénéficiaire dans ces cas-là. L'examen des prix sur les marchés montre que les variations sont surtout saisonnières et liées à la production beaucoup plus qu'à l'action spéculative des marchands de bestiaux. De plus, il est intéressant de noter que la marge bénéficiaire diminue sensiblement lors de pénurie, les prix de vente « détail » étant alors à leur maximum.

Le tableau suivant réalisé sur les marchés de Boghari et d'Alger illustre bien cet état de fait pour le marché du mouton. Les prix sont donnés en D.A./kg.

Mois	Boghari	El Harrach	Différence
Janvier	5,50	6,10	0,60
Février	4,50	5,20	0,70
Mars	5,50	6,50	1,00
Avril	3,80	4,60	0,80
Mai	3,50	4,60	1,10
Juin	3,00	4,75	1,75
Juillet	4,50	5,75	1,25
Août	3,60	5,75	2,15
Septembre	4,80	7,20	2,40
Octobre	4,80	7,35	2,55
Novembre	5,10	7,20	2,10
Décembre	5,50	7,35	1,85

On voit que la marge bénéficiaire est faible pendant la période de pénurie, c'est-à-dire en hiver, pour augmenter rapidement à la période d'abondance (été).

L'action spéculative des marchands de bestiaux ne concourt donc pas à la hausse des prix, mais elle joue pour atténuer les baisses saisonnières dues à une grande offre sur les marchés de production.

La profession de marchand de bestiaux est souvent associée par le grand public à des termes tels que : « spéculation », « profits scandaleux », etc... quelquefois avec raison mais dans la plupart des cas à tort, car le plus souvent la hausse des prix trouve son origine au niveau de la production quand ce n'est pas au niveau des conditions climatiques. De plus, pour beaucoup de profanes, le rôle du marchand de bestiaux n'est pas bien

saisi. Pour beaucoup ce dernier n'est qu'un intermédiaire inutile entre le producteur et le consommateur, il est donc utile de rappeler que :

— le bétail se trouve disséminé dans un grand nombre d'exploitations éloignées des grands centres. Chaque exploitation ne vend qu'une ou deux bêtes à la fois (cas des bovins). D'où la nécessité du premier stade de la commercialisation qui est la prospection et la collecte.

— le marchand de bestiaux de par son expérience connaît à la perfection les animaux. Il peut d'un simple coup d'œil jauger un animal, prévoir sa destination. Il a donc non seulement un rôle de groupage, mais aussi un rôle de triage et de distribution.

Le marchand de bestiaux doit être théoriquement inscrit à un registre de commerce, il doit payer une patente et des impôts sur le revenu. Mais en fait, très nombreux sont ceux qui pratiquent cette profession sans rendre aucun compte de leur activité et souvent sans même avoir rempli l'acte élémentaire de l'inscription à un registre de commerce. Les contrôles étant très difficiles dans ce milieu très fermé et très mouvant, on peut aboutir à plus ou moins brève échéance à une véritable anarchie dans ce secteur.

c) Les chevillards

La fonction du chevillard ne fait son apparition qu'à Alger. En effet partout ailleurs en Algérie, que ce soit à Oran, à Constantine et encore plus dans les villes de moindre importance, les bouchers détaillants achètent et abattent eux-mêmes leurs bêtes.

Il n'y a souvent pas de frontière nette entre les fonctions de chevillard, de boucher en gros et de boucher détaillant. Ainsi le chevillard, personnage pourtant d'une grande importance dans le circuit de la viande, est-il le

plus souvent méconnu du public. Et quand le terme lui-même est connu, peu de gens savent le situer dans la filière.

Quel est son rôle ? Le chevillard achète des animaux vivants, animaux qu'il abat ou fait abattre puis qu'il prépare en vue de la vente aux bouchers détaillants. La nécessité de l'intervention de ce nouvel intermédiaire réside dans le fait que, dans les grandes agglomérations urbaines, il est matériellement très difficile pour un boucher détaillant d'effectuer les différentes opérations relatives à l'achat des animaux, leur abattage et la préparation des carcasses.

Actuellement à Alger, il existe très peu de chevillards au sens strict du terme. Dans la grande majorité des cas, ce sont de gros bouchers qui, en plus du commerce de détail, pratiquent également l'abattage et la vente à la cheville.

Les chevillards font partie de la très importante corporation des bouchers. Comme commerçants, ils doivent être inscrit au registre de commerce. Cependant de l'aveu même de la corporation des bouchers, nombreux sont ceux qui n'ont pas accompli cette formalité, échappant ainsi totalement au contrôle du fisc, de l'hygiène et de la police générale du commerce, contrôle qui est rendu très difficile par la pratique courante de l'abattage familial et l'existence de quelques tueries particulières.

Le chevillard représente le dernier maillon de la chaîne qui conduit la bête vivante du producteur au marché de consommation. Il achète des animaux au marché de bestiaux d'El-Harrach, et souvent il s'adresse à un maquignon qu'il connaît bien, un contrat tacite les liant alors quant au nombre de bêtes, à l'espèce et à la qualité désirée. Le chevillard achète à l'estime, pour cela il doit avoir une expérience solide tant de l'estimation des animaux de boucherie que de la découpe de boucherie. La

marge d'erreur doit être très faible, car il revend les carcasses au kilo. Pour cela il tient compte du poids présumé de la bête qu'il évalue sans l'aide d'aucun instrument, et du rendement probable en viande nette.

La bête une fois entre les mains du chevillard doit subir avant sa mise en vente dans le circuit viande proprement dit, l'importante opération de l'abattage que nous allons voir.

II) *L'abattage*

L'opération de l'abattage représente une étape essentielle dans le circuit de commercialisation de la viande. Elle réalise la transformation de l'animal vivant en viande prête à être vendue. L'abattoir, depuis l'interdiction au début du siècle frappant les tueries particulières, représente le lieu de passage obligatoire du bétail destiné à la boucherie.

Pour le grand Alger, il existe actuellement deux abattoirs. Le plus important se situe non loin d'Hussein-Dey, l'autre d'importance moindre se situe à El-Harrach. Dans le premier, seuls les bovins et les ovins sont admis, tandis que dans le second toutes les espèces de boucherie sont traitées.

Nous étudierons l'abattoir d'Hussein-Dey, celui d'El-Harrach n'étant qu'une annexe de celui-là.

L'abattoir d'Hussein-Dey occupe une superficie totale de 24 000 m2 dont 15 000 sont couverts.

Pour le logement des animaux il existe 8 étables pouvant héberger 300 bovins et 90 bergeries pouvant recevoir 6 000 ovins. En outre, une terrasse couverte permet de parquer 3 000 ovins. La surface totale réservée à l'abattage est de 3 760 m2, elle se partage entre 5 salles :

— la première de 1 350 m2 est équipée d'un birail aérien. Elle se divise en deux dans le sens de la longueur, un côté est réservé à l'abattage des ovins, il comporte 11 postes d'abattage, l'autre est réservé aux bovins et comporte 22 postes avec 22 treuils.

— la deuxième salle de 900 m2 est également équipée d'un birail aérien. Elle comporte 14 postes pour les ovins et 15 postes pour les bovins.

— la troisième salle est réservée aux exportations et ne fonctionne qu'épisodiquement. D'une surface de 1 000 m2, elle ne permet que le traitement des ovins.

— la quatrième salle de 340 m2 initialement réservée aux équidés ne fonctionne pas actuellement. Elle est équipée d'un monorail.

— Un cinquième salle de 150 m2 est réservée aux collectivités.

Théoriquement la capacité d'abattage quotidienne est de 480 bovins et de 4 000 ovins.

Il existe 8 locaux réservés à la vente des carcasses et des abats.

Pour le traitement des abats blancs, les professionnels disposent de :

— 2 salles d'échaudage équipées de 2 cuves de 500 litres chauffées à la vapeur,

— 1 salle pour le lavage des panses avec fosse,

— 1 salle pour le traitement des boyaux.

L'équipement frigorifique ne permet que la réfrigération des carcasses.

Huit salles réparties entre un rez-de-chaussée et un premier étage, d'un volume total de 4 127 m3, permettent

l'entreposage de 180 à 200 tonnes de viandes à la température de 0° C — 2° C.

Deux directions totalement indépendantes l'une de l'autre assurent le fonctionnement de l'abattoir :

— Une direction administrative chargée de la gestion économique et de l'entretien des locaux et du matériel.
— Une direction sanitaire chargée de l'inspection des viandes.

L'abattage est réalisé par des équipes de tueurs. Actuellement on compte 21 équipes. Chacune est dirigée par un chef tueur. Ce dernier conclut un marché d'abattage avec un chevillard ou un boucher. Il est payé sur le nombre de bêtes à abattre. Il est tenu de recruter lui-même les tâcherons nécessaires. Tout boucher ou chevillard ayant l'autorisation des services administratifs peut utiliser les postes d'abattage. Cependant une vieille habitude des professionnels donne le monopole des abattages aux équipes de tueurs. Cette pratique explique le nombre élevé de bouchers abatteurs (352) par rapport au nombre de chevillards proprement dit (44). Les salles d'abattage sont ouvertes chaque soir de 22 h jusqu'à l'aube. L'abattage est rituel conformément à la loi musulmane. Il se pratique par égorgement de la bête.

L'inspection sanitaire est réalisée d'abord par un préposé qui effectue un premier tri en retenant toutes les carcasses suspectes. Ces dernières sont alors examinées par un vétérinaire inspecteur.

L'administration perçoit à la pesée différentes taxes dont le montant global s'élève à 0,50 D.A. par kilo de viande.

Le nombre d'animaux abattus dans le grand Alger durant ces dernières années a subi des fluctuations importantes reflétées par le tableau suivant :

Année	Nombre d'animaux	Poids de viande en kg
1956	643 918	18 293 820
1957	574 878	15 719 304
1958	643 566	18 722 169
1959	643 566	18 686 234
1960	627 069	18 193 182
1961	447 285	15 738 356
1962	230 270	8 822 237
1963	525 508	13 712 825
1964	532 201	13 106 500
1965	490 008	13 062 950
1966	660 333	14 992 429
1967	770 213	15 540 728

On remarque qu'après l'indépendance (1962) il y a eu une forte baisse du nombre des abattages. Cependant le nombre d'animaux abattus a rejoint et même dépassé en 1966 - 1967 le niveau des années 1958 - 1959 alors que le poids de viande disponible en 1967 reste bien inférieur à celui des années 1958 - 1959.

Ceci est dû principalement à la baisse des abattages bovins et équins, à la raréfaction des abattages porcins et à la forte augmentation des abattages ovins.

Le tableau de la page suivante donne les abattages mensuels et leur répartition pour l'année 1968. On remarque à son examen le chiffre très élevé de 68 071 animaux abattus au cours du mois de décembre, alors que la moyenne des autres mois de l'année se situe au niveau de 35 000 bêtes. Cette augmentation brutale des abattages en saison de faible production correspond au mois de Ramadham (1).

(1) Au cours de ce mois du calendrier musulman, un jeûne complet et rigoureux du lever au coucher du soleil, est observé par l'immense majorité de la population. Un repas copieux et riche en protéines animales est pris après le coucher du soleil. Ce qui entraîne une forte augmentation de la consommation en viandes durant ce mois.

Pour satisfaire l'augmentation des besoins au cours de ce mois, deux organismes d'état ont été chargés de collecter, d'abattre et de vendre en gros des carcasses de moutons. Nous donnons dans un tableau la répartition des abattages ovins au cours du mois de Ramadham. A l'examen des chiffres un certain nombre de remarques s'imposent.

Le secteur privé a réalisé 56 % des abattages ovins ; avec un total de 36 000 moutons abattus, ce secteur a maintenu son rythme habituel.

L'O.N.A.C.O. ou Office National de la commercialisation qui dépend du Ministère du commerce a entrepris une « opération mouton » visant à contrecarrer la hausse des prix, rendue inéluctable par une forte augmentation de la demande en période d'offre minimum. Pour cela cet office a constitué d'importantes bergeries d'embouche. Des moutons furent achetés au moment de la décharge des pâturages et engraissés en vue de leur vente pendant le mois de Ramadhan. Grâce à cette opération une augmentation importante de l'offre sur le marché de gros a été enregistrée. L'O.N.A.C.O. avec 15 544 moutons a réalisé 24 % des abattages ovins.

L'U.N.C.A.C. ou Coopérative de commercialisation agricole qui dépend du Ministère de l'Agriculture, est en fait l'outil commercial du secteur autogéré agricole. Cependant les 12 693 moutons abattus et commercialisés par cet organisme ne proviennent qu'en partie de ce secteur. L'U.N.C.A.C. a procédé à des achats d'animaux sur les marchés pour augmenter sa participation.

L'intervention directe de deux organismes d'état dans le circuit de distribution de la viande, quoique limitée à un mois, a provoqué une forte émotion dans les milieux professionnels de la viande.

ABATTAGE 1968 EN NOMBRE DE BETES

	Abattoir d'Hussein-Dey		Abattoir d'EL-HARRACH					Totaux
	Bovins	Ovins	Bovins	Ovins	Porcins	Equidés	Chameaux	
Janvier	3 388	32 629	1 018	7 964	34	711	60	45 834
Février	2 944	20 305	833	4 886	3	723	76	29 770
Mars	3 165	19 784	861	4 978	6	775	63	29 632
Avril	2 481	26 255	573	6 462	—	554	61	36 386
Mai	2 844	43 444	587	9 368	15	676	38	56 972
Juin	3 168	45 603	644	9 483	122	607	8	56 635
Juillet	3 087	41 043	601	9 007	65	585	11	54 399
Août	2 943	38 346	484	8 934	66	607	9	51 389
Septembre	3 340	34 400	564	6 735	87	681	38	45 845
Octobre	3 392	28 610	642	5 672	50	747	28	39 141
Novembre	3 347	31 055	731	6 333	44	699	26	42 235
Décembre	4 056	52 639	956	9 535	109	728	48	68 071

RELEVE DES ABATTAGES OVINS (nombre) AU COURS DU MOIS DE RAMADHAM 1968

Date	ALGER			El-Harrach (Privé)	Total
	O.N.A.C.O	U.N.C.A.C.	Privé		
1 = 21-11-1968	1 474	272	1 462	612	3 820
2	397	268	834	630	2 129
3	1 000	400	359	281	2 050
4	—	451	610	246	1 307
5	—	—	—	—	—
6	305	486	1 839	560	3 200
7	—	238	986	1 152	1 376
8	892	444	951	473	2 760
9	944	304	1 182	442	2 922
10	500	460	788	328	2 076
11	302	673	474	244	1 693
12	—	—	—	—	—
13	498	487	1 959	536	3 480
14	500	363	1 094	260	2 217
15	280	475	1 110	468	2 333
16	450	500	1 180	295	2 425
17	220	533	888	320	1 961
18	258	554	401	334	1 547
19	—	—	—	—	—
20	960	493	1 830	519	3 802
21	400	474	1 046	193	2 113
22	250	481	529	430	1 690
23	996	523	1 054	370	2 943
24	301	626	585	247	1 759
25	1 014	622	442	359	2 437
26	—	—	—	—	—
27	1 141	720	1 835	667	4 363
28	985	714	1 309	333	3 341
29 = 19-12	1 427	1 122	1 811	782	5 142
Total N.	15 544	12 693	26 558	10 091	64 886
Total poids	= 260 687 kg	= 200 698 kg	= 359 063 kg	= 180 127 kg	= 1 000 575 kg

Cependant cette intervention a été rendue nécessaire par l'incapacité des circuits traditionnels à assurer l'approvisionnement de la ville d'Alger au cours du mois de Ramadhan 1967 ainsi que le montre le tableau suivant :

Abattages aux abattoirs d'Hussein-Dey pendant les mois de Ramadhan 1965 - 1966 -1967 - 1968

Année	Ovins		Bovins	
	Nombre	Poids en kg	Nombre	Poids en kg
1965 (Oct.)	47 299	816 978	2 271	399 440
1966 (Nov.)	54 997	827 743	2 457	402 951
1967 (Nov.)	34 413	522 274	3 475	564 716
1968 (Déc.)	54 797	820 448	3 553	502 289

On remarque cependant que le secteur privé a pu en 1966 assurer cet approvisionnement.

La répartition des différentes espèces de boucherie dans les abattages a subi de profondes modifications depuis l'indépendance comme nous le montre le tableau suivant :

Année	Bovins (N)	Ovins (N)	Porcins (N)	Equins (N)	Chameaux (N)
1956	44 712	543 066	28 468	27 200	552
1958	53 657	551 761	18 664	33 000	588
1962	15 112	180 305	10 939	23 417	500
1967	40 918	660 400	540	7 846	509
1968	46 679	423 070	601	8 093	466

	Bovins		Ovins		Porcins	Caprins	Equidés			Chameaux
	de lait	adultes	de lait	adultes			Chevaux	Anes	Mulets	
Mâles	44	27 950	—	378 633	208	12 278	383	4 171	415	283
Femelles	9	18 347	—	100 322	393	12 562	418	2 705		183

Les carcasses de bovins et d'ovins sont officiellement classées en trois qualités commerciales.

Les carcasses de première qualité sont marquées à l'encre violette, celle de deuxième qualité à l'encre rouge et celles de troisième qualité à l'encre noire.

Les veaux et agneaux de lait sont marqués en vert.

La qualité sanitaire des carcasses est rigoureusement contrôlée avec cependant une certaine souplesse quant à l'état général.

Nous donnons le tableau des principaux motifs de saisie en 1968.

Cause de saisie	Bovins	ovins	Caprins	Porcins	Equidés	Chameaux
uberculose	105	—	—	—	—	1
èvre charbonneuse	1	—	—	—	—	—
tère	8	85	—	—	—	—
achexie	17	374	68	—	88	—
ydrohémie	—	3	2	—	—	—
adrerie	46	5	—	—	—	—
epticémie et infection urulentes	13	91	2	—	—	—
iandes traumatisées	27	70	—	—	—	—
iandes fiévreuses	13	12	1	—	—	—
utres maladies	26	102	—	—	7	1

Chez les bovins la tuberculose est le motif majeur des saises (37 %) tandis que chez les ovins la cachexie représente la cause principale. A noter l'importance des saisies pour traumatisme (de tansport le plus souvent).

Le total général en kilogrammes de la viande et des abats saisis en 1968 s'établit comme suit :

	Viandes	Abats
Bovins	36 119 kg (0,45 %)	79 980 kg (1 %)
Ovins	7 607 kg (0,11 %)	49 972 kg (0,68 %)
Porcins		1 497 kg (0,81 %)
Equins	3 028 kg (0,65 %)	4 825 kg (1,01 %)
Caprins	569 kg (0,21 %)	1 656 kg (0,62 %)
Camelins	230 kg (0,33 %)	1 964 kg (2,85 %)

Après l'inspection sanitaire les carcasses d'animaux reconnues propres à la consommation sont pesées puis dirigées sur l'une des salles de vente à la cheville.

III) La vente de la viande abattue au stade du gros et du détail

1) *La vente en gros*

Dès la pesée et la perception des différentes taxes, parfois même avant, les différents groupes intéressés par l'achat de viandes en gros entament avec les chevillards les palabres et discussions qui aboutiront à la conclusion des différents marchés et à la fixation tacite des cours du jour.

La vente se fait soit à la sortie de la salle d'abattage, sur le quai d'embarquement, soit dans une des salles de vente.

Les vendeurs sont :

— Soit des chevillards ; peu nombreux, nous l'avons vu, ils se contentent d'acheter des bêtes vivantes, de les faire abattre et de revendre les carcasses. Là, s'arrête leur action.

— Soit des bouchers abatteurs ; au nombre de 352, ils contrôlent véritablement le marché de gros. Ils interviennent en plus à tous les niveaux du circuit, des marchés aux bestiaux jusqu'à la vente au détail. Dans ce groupe on rencontre soit des gros bouchers qui, en plus du commerce de détail, pratiquent l'abattage et la vente à la cheville, soit les représentants des petites associations de bouchers détaillants qui délèguent un des leurs pour l'achat et l'abattage d'animaux vivants, les carcasses étant ensuite réparties entre les associés, soit encore le représentant de sociétés pratiquant le commerce de la viande en gros, on rencontre également quelques petits bouchers qui abattent pour leur propre compte.

Les acheteurs à ce niveau sont représentés par :

— des bouchers détaillants qui viennent s'approvisionner directement aux abattoirs ;

— des bouchers en gros qui achètent un nombre important de carcasses pour les revendre aux différentes boucheries de détail. Les grossistes disposent en général de locaux d'entreposage situés à proximité de l'abattoir.

Les plus importants d'entre eux font congeler une partie de leurs achats aux entrepôts frigorifiques d'El-Harrach en vue de constituer un stock leur permettant d'ajuster à tout moment leur offre à la demande des détaillants. Cependant, la viande congelée n'ayant pas encore la faveur des consommateurs, cette pratique est assez limitée.

— L'intendance militaire qui achète un grand nombre de carcasses de trosième qualité.

La vente se fait au poids de la carcasse, les prix étant librement fixés par accord de l'acheteur et du vendeur. Il n'existe aucune cotation officielle des cours.

2) *La vente au détail*

La vente au détail représente le dernier stade du circuit commercial.

A Alger, elle se fait presque exclusivement par l'intermédiaire de bouchers traditionnels.

On compte actuellement près de 750 boucheries dans le grand Alger. Le débit moyen absolu est de 450 kg de viande par semaine. Ce chiffre faible s'explique par la forte proportion des petites boucheries par rapport aux boucheries moyennes (1 000 kg/semaine) et aux grosses boucheries (2 000 kg/semaine).

Un contraste important apparaît quand on compare les boucheries des beaux quartiers qui sont parfois admirablement équipées, et les boucheries des quartiers populeux qui souvent, ne sont que des échopes ou de simples étals dont l'équipement se réduit au strict minimum, si ce n'est à rien.

Un contraste non moins important apparaît quand on compare le niveau des compétences du boucher des quartiers riches à celui des quartiers pauvres. Alors que le premier connaît en général très bien son métier, le second ignore très souvent tout des techniques de découpe ou de présentation.

Il existe en outre, un nombre indéterminé de bouchers ambulants pratiquant le colportage des viandes dans les quartiers périphériques de la ville. Ces colporteurs au mépris de toutes règles d'hygiène, continuent leur activité malgré la guerre incessante que leur mènent la municipalité et les services vétérinaires.

La taxation des prix de vente au détail a rendu générale la pratique de la découpe frauduleuse.

En effet, si on prend une carcasse de mouton on constate que :

— 75 % environ sont vendus au prix de la première catégorie (gigot, selle, filet, carré des côtelettes couvertes et découvertes),

— 25 % son vendus au prix de l'épaule.

Ceci est rendu possible grâce à une découpe savante du gigot, de l'épaule et des côtelettes qui se prolongent jusqu'au collier.

En dehors des boucheries traditionnelles, un ou deux grands magasins possèdent un rayon boucherie. Cependant, la rentabilité de ces rayons n'est pas certaine à cause de leur faible débit.

En 1963 l'Etat avait favorisé l'ouverture de quelques boucheries socialistes, dont la fermeture s'est avérée nécessaire au bout de six mois d'exercice.

Cet échec est dû principalement au fait qu'il n'a pas été tenu compte de la nature artisanale du métier de boucher.

En effet, on a trop tendance à considérer ce dernier comme un quelconque commerçant achetant un produit fini et assurant sa revente après prélèvement d'une marge bénéficiaire.

IV) La formation des prix

La formation des prix est dominée par la taxation des prix de vente au détail, taxation qui, compte tenu des prix actuels des fourrages et autres aliments pour bétail n'autorise en aucune manière le développement d'un élevage moderne.

L'évolution des prix de la viande au cours de ces dernière années est de ce fait stationnaire avec des fluctuations saisonnières assez importantes surtout sur la viande de mouton.

Ainsi les moyennes des prix à la cheville pratiqués aux abattoirs d'Alger durant les années 1965, 1966, 1968 sont sensiblement égales.

	Moyenne 1965	Moyenne 1966	Moyenne 1968
Bœuf	7.56 D.A.	7,57 D.A.	7,10 D.A.
Mouton	9,27 D.A.	7,70 D.A.	8,60 D.A.

Si nous examinons la courbe de l'évolution des prix de gros de la viande de mouton en 1968 que nous donnons page suivante, on remarque que les fluctuations sont importantes d'une saison à l'autre et que ces fluctuations sont surtout liées au cycle de production du mouton. Nous donnons également les courbes de l'indice général des prix de détail ainsi que l'indice des prix du groupe alimentaire pour l'année 1965. On remarque que ces courbes se superposent d'une façon presque parfaite à celle de l'évolution des prix du mouton. Ce qui traduit l'influence des prix de la viande sur l'indice général des prix de détail. Essayons de voir comment se forment les prix de la viande.

1) *Cas du mouton*

Les prix à la production subissent des fluctuations trés importantes qui ne se répercutent que faiblement sur les prix de détail. Ceci est principalement dû à l'action tampon qu'exercent les divers intermédiaires.

Prenons le cas d'un broutard de 30 kg avec un rendement en viande de 50 %. Au mois de février, ce mouton est vendu 110 D.A. par le producteur, le boucher détail-

lant tirera de la vente de la carcasse, cinquième quartier non compris, 170 D.A. environ avec une découpe plus ou moins orthodoxe.

Dans ce cas bien précis la formation du prix détail se décompose ainsi :

	Prix en D.A.
PRIX A LA PRODUCTION	110,00
Frais de transport marché de production - marché de consommation :	5,00
Taxes de marché	0,30
Marge du marchand de bestiaux	20,00
PRIX DE VENTE DU MARCHÉ DE BESTIAUX	135,00
Frais de transport jusqu'à l'abattoir	1,00
Frais d'abattage et taxes	7,20
Marge du chevillard	6,80
Récupération du cinquième quartier	30,00
PRIX DE VENTE A LA CHEVILLE	150,00
Transport et frais divers	5,00
Marge du détaillant	15,00
PRIX DE VENTE AU DÉTAIL	170,00

On ne peut tirer de cet exemple aucune information quant à la répartition habituelle des bénéfices des différents intermédiaires, les fluctuations des prix à la production étant trop importantes et difficilement contrôlables. On peut cependant remarquer que dans cet exemple, le boucher détaillant réalise le plus faible profit. Ceci est dû à la taxation des viandes au détail et à l'habitude de laisser le cinquième quartier au chevillard ou au boucher abatteur.

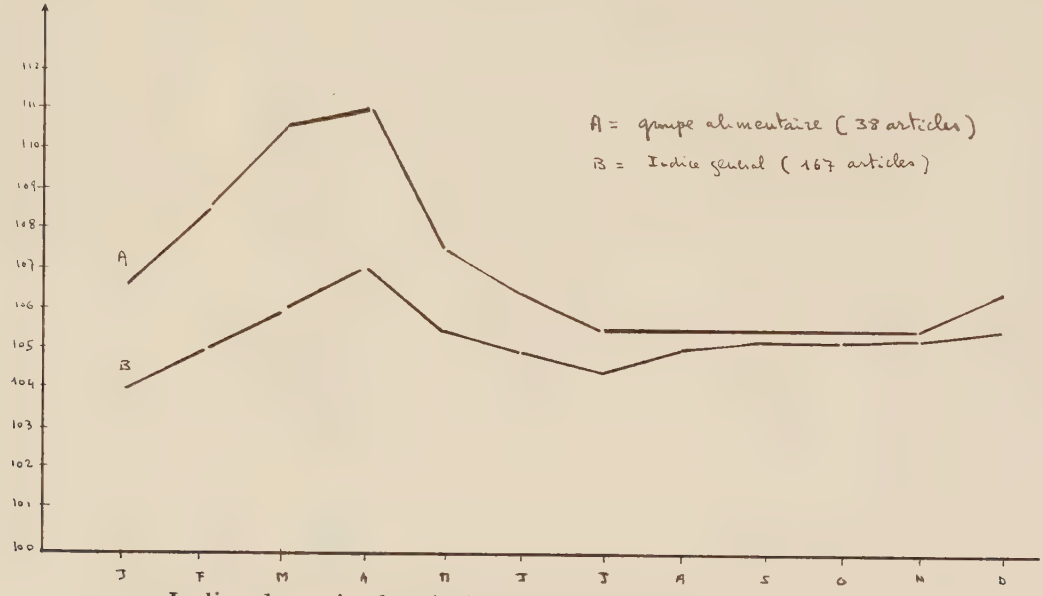

Indice des prix de détail en 1965 (base 100 année 1964)

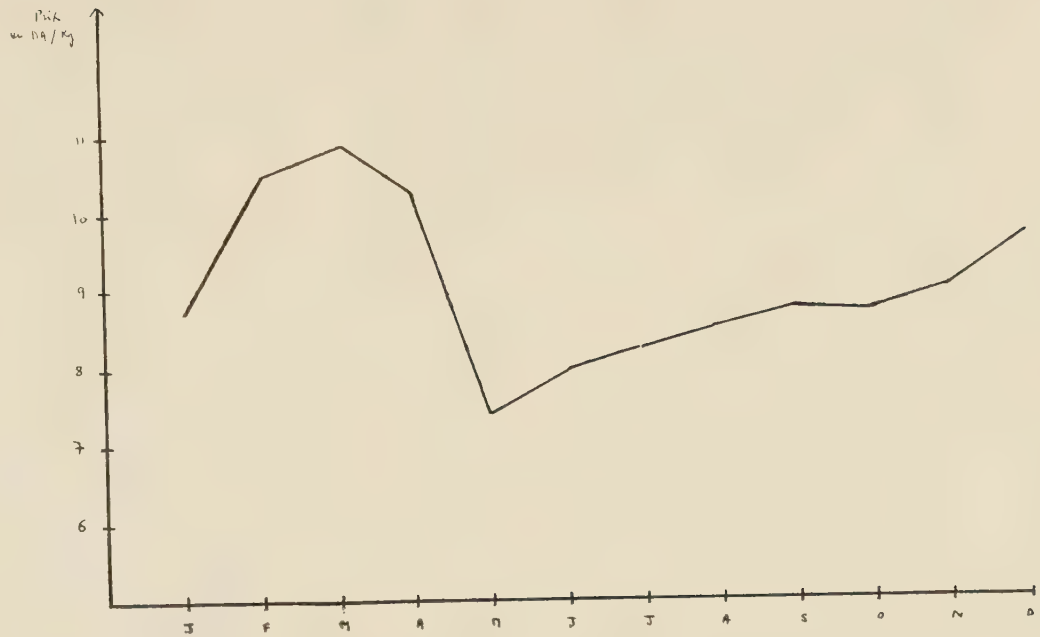

Evolution des prix de gros de la viande de mouton en 1968

2) *Cas du bœuf*

Les prix de la viande de bœuf sont beaucoup plus stables, les fluctuations saisonnières de la production étant presque nulles.

Si nous prenons le cas d'un bœuf de 400 kg donnant un rendement en viandes de 45 % et vendu au mois de février au prix de 1 200 D.A., on s'aperçoit qu'au marché d'El-Harrach, ce même bœuf sera vendu 1 280 D.A. Le prix de sa carcasse au marché de gros d'Alger sera de 1 350 D.A. (cinquième quartier non compris, le chevillard retire 80 D.A. en moyenne de la vente des abats). A la vente au détail, la carcasse rendra avec une découpe officielle 1 640 D.A.

Les bénéfices dans ce cas se répartissent de la façon suivante, compte tenu des divers frais et taxes incombant aux intermédiaires :

— Marchand de bestiaux : 58,8 D.A.
— Chevillard : 55,0 D.A.
— Détaillant : 265,0 D.A.

Le montant de taxes directement perçues s'élève à 90 D.A. environ.

Dans la composition du prix de vente détail, la marge bénéficiaire du marchand et bestiaux entre pour 3,5 %, celle du chevillard pour 3,3 %, celle du boucher détaillant pour 15 %. Les taxes directes représentent 5,4 % du prix de vente détail.

LE CIRCUIT MORT OU FORAIN

Ce type de circuit tend de plus en plus à se substituer dans les pays évolués au circuit vif. En effet, il présente l'avantage d'éviter le transport sur de longues distances des parties de l'animal non utilisables par la boucherie donc perdues.

Cependant, en Algérie, malgré une forte progression ces dernières années, le circuit forain n'en est encore qu'au stade des balbutiements.

1) Importance

En 1968, 5,3 % des quantités de viande bovine consommée à Alger provenaient du ciruit forain. Pour la viande ovine, ce pourcentage est de 6 %.

L'importance de ce circuit est vraiment minime. Cependant, il faut s'attendre dans les années à venir à une forte progression de ce circuit, si on se base sur l'accroissement qu'il a connu entre 1966 et 1968.

	BŒUF (kg)	MOUTON (kg)
1966	120 000	109 000
1967	156 000	206 000
1968	380 000	420 000

2) Lieu d'abattage

Les principaux abattoirs fournissant de la viande foraine se situent dans un rayon maximum de 100 km autour de la capitale. Nous citerons ceux de Rouiba, de Blida et de Boufarik, car ce sont les plus importants.

La législation en vigueur stipule que toute viande, de quelque provenance qu'elle soit, doit porter l'estampille de salubrité des abattoirs de la ville d'Alger pour pouvoir y être vendue. Toutes les viandes découvertes en infraction à ce règlement sont confisquées par les Services Vétérinaires.

3) Le transport

Dans le circuit forain, le transport est un facteur essentiel. Transporter des carcasses ou des morceaux de découpe de gros ou de demi-gros, nécessite un matériel onéreux. D'autre part, une règlementation stricte définit les normes à respecter. Aucun des véhicules (hormis ceux utilisés par l'intendance militaire) que nous avons pu voir transporter des viandes, n'obéit aux critères retenus par la règlementation. Quelques-uns d'entre eux avaient cependant le mérite d'être étanches, la plupart n'étaient que des véhicules de série plus ou moins « bricolés ».

4) La vente

La vente se fait par arrangement entre un boucher expéditeur de province et un boucher commanditaire d'Alger.

Les viandes passent obligatoirement par l'abattoir d'Alger pour y subir une nouvelle inspection et surtout une nouvelle taxation (0,05 D.A./kg).

Cependant, malgré cela les prix demeurent avantageux par rapport au prix à la cheville pratiqué à Alger (50 à 60 centimes de moins au kilo, tous frais déduits).

La vente au détail se fait dans les mêmes conditions et au même prix que pour les viandes provenant du circuit vif.

LE CIRCUIT NON CONTROLE OU CLANDESTIN

De tout temps, il a existé à Alger une fraction non contrôlée et non contrôlable dans le commerce de la viande. Ce circuit que nous appelons « clandestin » est favorisé par la pratique répandue des abattages familiaux, par l'existence de quelques tueries particulières dans le département d'Alger, et par la prolifération de bouchers occasionnels pratiquant le colportage et échappant à tout contrôle qu'il soit financier, fiscal, hygiénique ou sanitaire.

Importance

Toute viande mise en vente dans le territoire du grand Alger et ne portant pas l'estampille des abattoirs de la ville est considérée comme non contrôlée.

Nous avons donc affaire soit à des viandes portant l'estampille d'un abattoir de province, soit à des viandes ne portant aucune marque de contrôle (abattages clandestins proprement dits).

Il est très difficile de déterminer avec exactitude les quantités de viande faisant l'objet de ce trafic. Cependant, on peut à la lumière des saisies mensuelles pratiquées par les Services Vétérinaires, avancer que les viandes non contrôlées participent à l'approvisionnement de la ville d'Alger dans la proportion de 0,15 % environ.

Au cours de l'année 1968, les Services Vétérinaires ont saisi pour le motif « viandes non estampillées aux abattoirs d'Alger » 3 342 kg de viande composés en majorité de carcasses de brebis, agnelles et génisses dont l'abattage est interdit officiellement. La proportion des viandes ne portant aucune marque sanitaire dans les quantités saisies est d'environ 15 %.

Lieu de l'abattage

Les abattages clandestins sont soit de type familial (à la ferme), soit réalisés par des bouchers disposant d'un local ou tuerie particulière. Cependant les abattages clandestins proprements dits sont assez rares, et quand ils sont pratiqués, c'est souvent pour échapper à la législation interdisant l'abattage des femelles de moins de 5 ans ou en état de gestation.

Quand aux viandes foraines ne portant pas l'estampille des abattoirs d'Alger, c'est le plus souvent par ignorance de la loi qu'elles sont mises en vente ainsi. Cependant il est des cas où elles sont soustraites délibérément au contrôle des Services Vétérinaires de la Ville, par exemple lorsque l'abattoir d'origine n'est contrôlé que par un préposé sanitaire indulgent ou incompétent.

Transport

Nous ne dirons rien du transport des viandes non contrôlées si ce n'est qu'il se pratique dans des conditions défiant toutes les règles de l'hygiène la plus élémentaire.

Vente

La mise en vente se réalise dans l'immense majorité des cas dans les petites boucheries des quartiers populaires, sur les étals de certains marchés et parfois même sur la voie publique.

LE CIRCUIT INDUSTRIEL

Le circuit industriel connaît à travers le monde un développement important car il présente une formule assez séduisante de raccourcissement de la chaîne de distribution de la viande.

La base en est l'abattoir industriel. Cet abattoir construit en général dans une zone de production groupe en un seul lieu, l'abattage, la préparation, la conservation des viandes et du cinquième quartier.

Il permet de réaliser le traitement industriel et la transformation de tous les sous produits de la viande.

Cette concentration nécessite un réseau de collecte propre et un réseau de diffusion des produits. Elle permet l'établissement d'un circuit ultra-court que nous pouvons schématiser ainsi :

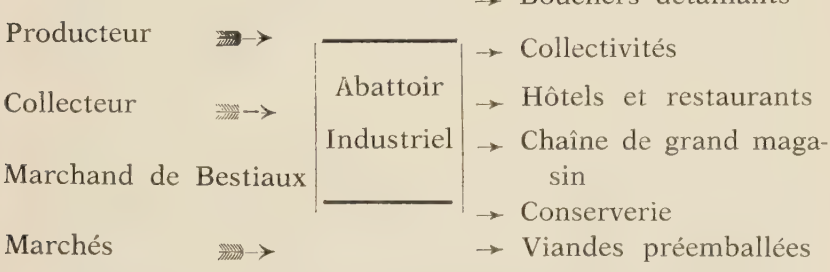

Il existe en Algérie deux abattoirs industriels construits par l'Etat, l'un à Tiaret, et l'autre au Khroubs. Aucun des deux ne fonctionne actuellement. Le circuit industriel n'existe donc pas. Mais il est permis de penser que, à plus ou moins brève échéance ,ces deux unités pourraient être amenées à fonctionner. C'est dans cette éventualité que nous en dirons quelques mots.

Abattoir de Tiaret

Cet abattoir a été conçu à une époque ou l'Algérie était exportatrice de moutons. Il fut terminé en 1951 ; d'une capacité théorique de 6 000 tonnes, il se compose de quatre parties.

— un parc de réception pouvant admettre 2 000 ovins et 100 bovins,

— un hall d'abattage avec rail aérien,

— un poste de traitement du cinquième quartier en sous-sol,

— des frigorifiques,

— 3 salles de stockage au rez-de-chaussée,
— au premier étage on trouve 2 salles de stockage pour viandes et abats congelés, 2 tunnels de congélation, une salle de réfrigération,
— la capacité frigorique totale est de 2 500 tonnes.

Cet abattoir n'a jamais fonctionné. Il a servi d'abord de casernement de troupes et depuis 1961, la halle d'abattage a été mise à la disposition des bouchers de Tiaret, les frigorifiques ne fonctionnant pas.

Abattoir du Khroubs

Construit en 1938, il n'a jamais été achevé. Il devait être axé sur la production de viande bovine. Actuellement il est utilisé comme abattoir communal. Les frigorifiques ont été loués à la Chambre de Commerce de Constantine pour l'entreposage des denrées périssables.

Ces deux entreprises se sont soldées donc par un échec avant même d'avoir été mises en fonction. On pourrait se demander à l'heure actuelle s'il n'eut pas mieux valu entreprendre un essai de rentabilité avant de conclure à la non viabilité des projets.

Quoiqu'il en soit, il apparaît évident que la guerre d'Algérie en faisant basculer la balance commerciale en faveur des importations a rendu brutalement caducs les projets des promoteurs. (1)

Cependant, à notre sens, là n'est pas la seule raison. En effet, on n'a pas assez tenu compte des structures sociales des régions de production (nomadisme, transhumance), ni encore des habitudes et des goûts des consommateurs, qui ne voudraient à aucun prix de la viande congelée.

(1) Dans l'esprit des promoteurs l'abattoir de Tiaret devait être un outil capable de régulariser le marché de la viande tout en évitant les intermédiaires.

Ces dernières raisons nous font d'ailleurs douter sérieusement des chances de survie du circuit industriel en l'état actuel du marché.

LES IMPORTATIONS

La Production Nationale ne couvrant pas les besoins en viandes de la population, il était nécessaire de faire appel à des produits importés.

Les viandes importées ont représenté en 1968, 2,5 % de la consommation totale de la ville d'Alger.

Ce circuit d'appoint, après avoir connu une activité croissante de 1957 à 1961, est depuis 1962, en régression constante. Cette baisse rapide ne correspond nullement à une augmentation parallèle de la production animale, mais à une diminution brutale de la consommation moyenne par habitant, due principalement au départ massif des Européens, puis des troupes françaises.

1) Les filières

Elles sont différentes suivant qu'il s'agit de bétail vivant ou de viande en carcasses.

Circuit vif

Très importantes jusqu'en 1965, les importations de bétail vivant destiné à la boucherie ont été arrêtées depuis.

Elles se réalisaient par l'intermédiaire d'importateurs qui disposaient en France (1) des services d'un ou plusieurs commissionnaires chargés de la collecte et de l'expédition des animaux.

Circuit mort

Actuellement, et depuis quelques années, seules les importations de viande en carcasses ou en morceaux sont tolérées. Jusqu'en 1968, elles se réalisaient par l'intermédiaire d'importateurs disposant de commissionnaires char-

(1) 100 % des animaux importés pour la boucherie provenaient de France et principalement du Sud-Ouest.

gés d'acheter des carcasses sur les marchés de gros français. Ces achats se faisaient surtout « à la casse » : les commissionnaires attendant la clôture du marché pour acheter en masse. En 1968, l'Office National de la Commercialisation (O.N.A.C.O.) a obtenu le monople des importations de viande. Cet office délivre depuis peu des licences d'importation à des organismes privés. Les achats continuent donc à se faire comme par le passé. Les viandes sont embarquées à Marseille ou à Sète, dès leur débarquement, elles sont dirigées obligatoirement sur les abattoirs d'Alger, pour y subir une visite sanitaire.

2) Les quantités

Les quantités importées, tant d'animaux vivants que de viande en carcasse, ont connu une diminution très importante depuis 1962, comme le montre le tableau ci-après (source = Statistiques du Commerce Extérieur de la France).

	1962	1963	1964	1965
Animaux vivants (Nombre)				
Bovin de boucherie	19 974	21 295	13 408	7 956
Ovins et Caprins destinés à la boucherie	52 680	30 492	19 408	573
Viandes et Abats (Tonne)				
Porcins	1 944	541	520	323
Bœuf	8 653	6 757	4 199	2 147
Mouton	583	427	442	714

Nous donnons à titre de comparaison, le même tableau réalisé pour les années 1957 à 1961 (Sources = Statistiques des Douanes Algériennes)

	1957	1958	1959	1960	1961
Animaux vivants (Nombre)					
Bovins	11 810	12 503	22 673	41 899	33 558
Porcins	6 707	6 063	9 105	7 282	6 772
Ovins	22 062	49 974	83 137	132 335	153 869
Viandes et Abats (Tonnes	11 069	4 266	8 180	14 096	16 830

En 1968, les quantités de viande importées ont connu des fluctuations importantes dues essentiellement à la modification de la règlementation (monopole de l'O.N.A.C.O.).

Quoiqu'il en soit, les viandes importées sont entrées pour 2,5 % dans l'approvisionnement de la ville d'Alger avec la répartition suivante :

viande de bovins = 0,3 % de la consommation
viande de porcins = 48 % de la consommation.

Nous avons dressé le tableau suivant donnant les quantités en kilo et la nature des viandes importées durant l'année 1968 et le début de 1969 et consommées dans l'agglomération d'Alger.

Mois					
	de lait	adulte	de lait	adulte	
Janvier	29 700	78 000	—	—	9 926
Février	20 688	19 851	—	—	10 977
Mars	23 801	—	—	14 518	—
Avril	—	38 630	—	—	9 811
Mai	—	42 325	—	—	
Juin	—	—	—	—	—
Juillet	—	—	—	—	383
Août	—	22 428	—	25 428	696
Septembre	—	—	—	—	3 985
Octobre	—	—	—	—	4 333
Novembre	—	—	—	—	4 039
Décembre	—	—	—	—	
Janvier	—	—	—	—	1 751
Février	—	—	—	—	4 537
Mars	—	32 567	—	—	3 952

Les importations de viande de bovins ont été arrêtées pendant 6 mois, de septembre 1968 à février 1969. Elles ont repris actuellement sous contrôle de l'O.N.A.C.O.

Les qualités

La présentation en morceaux de découpe de demi-gros est plus fréquente que la présentation en carcasses ou en demi-carcasses.

Les qualités varient entre la première et la troisième qualité.

La vente

La vente en gros se réalise soit aux abattoirs de la ville d'Alger, soit dans les locaux de l'importateur.

Les prix sont assez élevés par rapport à ceux pratiqués sur le marché local. Ces hausses sont dues principalement aux différentes taxes prélevées tant par les douanes algériennes que par la municipalité.

Les prix de gros du bœuf se situent entre 10 D.A. et 13 D.A. le kilo, alors qu'à qualité égale, la viande d'origine locale se vend entre 7 et 8 D.A. le kilo.

La vente au détail s'effectue dans les boucheries des quartiers riches souvent sous l'appellation « viande de France ».

CHAPITRE IV

LES REFORMES

I. — Difficultés et points noirs.

1° Au niveau de l'élevage.

— Elevage du Mouton.

De nature essentiellement traditionnelle, l'élevage ovin est surtout le fait d'éleveurs pratiquant le nomadisme et la transhumance.

Dans les conditions naturelles de la steppe, les obstacles au développement de la production ovine sont avant tout : la faim, la soif et la maladie.

Cependant, pour pouvoir lutter efficacement contre ces fléaux, il est nécessaire d'abord de vaincre la force des habitudes ancestrales solidement ancrées dans l'esprit des nomades.

La faim et la soif ne sont que les conséquences des déficiences de la steppe en matière de réserve fourragère et des points d'eau.

Si la maladie est parfois le résultat de la malnutrition, il n'en est pas moins vrai qu'elle nécessite toujours des solutions spécifiques.

Mais que peut-on pour la steppe quand on ne dispose pour couvrir toute l'Algérie, que de trois vétérinaires nationaux et d'une trentaine de vétérinaires coopérants.

En milieu sédentaire nous avons vu que l'élevage ovin n'était techniquement pas mieux nanti qu'en milieu steppique ; cependant la faim et la soif font place ici à la médiocrité (médiocrité de l'éleveur, médiocrité de l'animal, médiocrité des techniques), la maladie conservant son importance. D'autre part, la partie la plus évoluée de l'Agriculture Algérienne représentée essentiellement par le secteur autogéré a jusque-là complètement négligé l'élevage en général et l'élevage ovin en particulier, alors que ce secteur possède des potentialités importantes.

— *Elevage Bovin.*

Dans sa très grande majorité, l'élevage est extensif, archaïque, peu orienté vers la commercialisation. Dans les meilleurs cas, les techniques employées ne représentent qu'une faible amélioration par rapport au secteur traditionnel qui lui n'utilise que des recettes d'élevage.

Là encore, la maladie et la médiocrité représentent les obstacles majeurs à tout développement.

La très faible proportion des cultures fourragères dans les spéculations agricoles, traduit assez nettement le niveau technique de l'élevage bovin.

L'évaluation en unités fourragères de la totalité de la production fourragère, en tenant compte de ce que les fourrages sont pauvres, aboutit à une production moyenne annuelle de 200 000 750 UF, permettant l'alimentation annuelle d'environ 67 700 vaches de 300 kg. Dès lors, on se rend compte que tout programme d'accroissement de la production animale se heurtera à ce goulot d'étranglement que représente la production fourragère.

2° Au niveau des circuits

Les circuits de distribution de la viande se caractérisent en Algérie par la très forte prédominance du circuit vif sur des circuits d'apparition plus récente tels que le circuit forain, pour ne pas parler du circuit industriel.

La multitude des petits marchés de production et de répartition alourdit considérablement les coûts, en favorisant la prolifération des intermédiaires ayant même fonction. Ces intermédiaires dont le nombre est difficilement estimable, car peu souscrivent aux formalités administratives relatives à l'exercice des professions commerciales, ne contribuent en général pas à la perturbation du marché. Cependant, leur manque d'envergure explique leur incapacité à approvisionner le marché de la capitale en certaine période de forte demande et de faible production.

Le Marché aux Bestiaux d'El-Harrach dont la gestion actuelle semble donner entière satisfaction aux autorités municipales voit cependant diminuer d'année en année le nombre de ses entrées. Cette baisse semble due entre autre à la forte taxation existant au niveau de l'abattage. Ces taxes étant incompressibles et inévitables, les professionnels évitent de plus en plus le marché aux bestiaux pour compenser les frais d'abattage.

Au niveau de l'abattoir l'organisation actuelle est satisfaisante. Cependant l'effectif en Vétérinaires-Inspecteurs est par trop réduit pour que l'inspection sanitaire des carcasses soit effectuée dans les meilleures conditions.

Le nombre relativement important de bouchers abatteurs par rapport au nombre de chevillards proprement dits, montre à quel point le circuit de distribution de la viande est encore primaire.

L'absence de toute cotation officielle augmente encore l'impression d'anarchie que ne manque pas de retirer tout observateur étranger à ce milieu bien particulier. Ce qui contribue fortement à discréditer aux yeux de l'opinion publique et des responsables les milieux professionnels de la viande.

La taxation des prix de vente au détail, compte tenu des prix à la production, des frais et marges des intermé-

diaires, rend pratiquement inévitable la découpe frauduleuse des carcasses surtout en ce qui concerne le mouton.

Le nombre important de bouchers occasionnels échappant à tout contrôle et de bouchers n'ayant aucune qualification professionnelle contribue d'une manière importante à déconsidérer les métiers de la boucherie.

Là encore, le manque de moyens de contrôle au niveau tant financier que commercial et sanitaire ne permet pas d'assainir à l'heure actuelle le réseau de vente au détail.

II. — Action entreprise

1° Au niveau de l'élevage.

Délaissée depuis bien longtemps, au profit des céréales, de la vigne et des agrumes, la production fourragère en Algérie a en plus subi du fait des évènements une baisse importante tant de la production que des surfaces consacrées à cette spéculation.

Depuis 1963, un important effort de développement a été entrepris par les services de la production végétale du Ministère de l'Agriculture.

Les résultats de cet effort sont représentés sur les graphiques que nous donnons en page suivante.

Cependant, la production fourragère est encore nettement insuffisante comme nous l'avons vu précédemment. D'autre part, le prix de vente du quintal de fourrage est trop élevé, comparé au prix de vente du kilo de viande ou du litre de lait.

Pour le développement de l'élevage steppique il a été créé un service du pastoralisme dont l'action principale consiste à mettre en interdit une partie des parcours en vue de constituer une réserve fourragère utilisable en année de sècheresse. Les mouvements de transhumance sont également organisés et contrôlés par ce service.

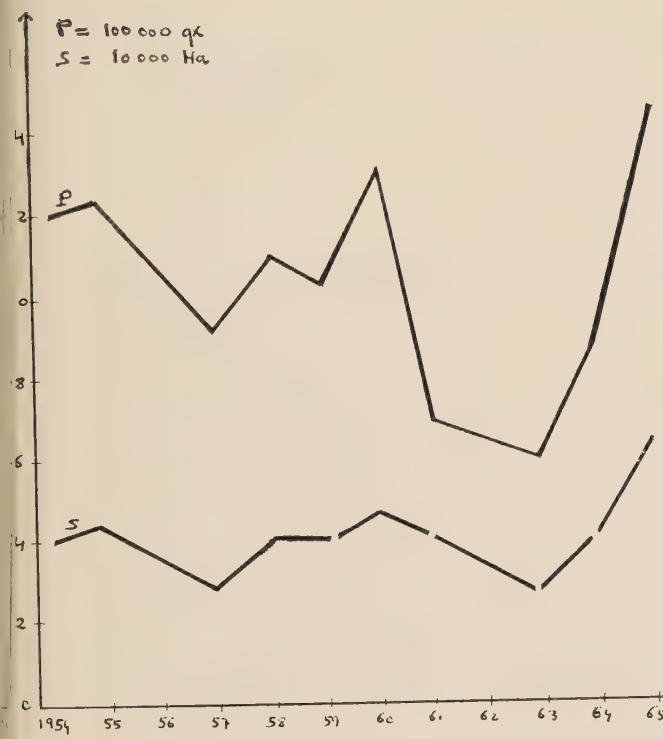

Production fourragère consommée en sec.
Surface correspondante.

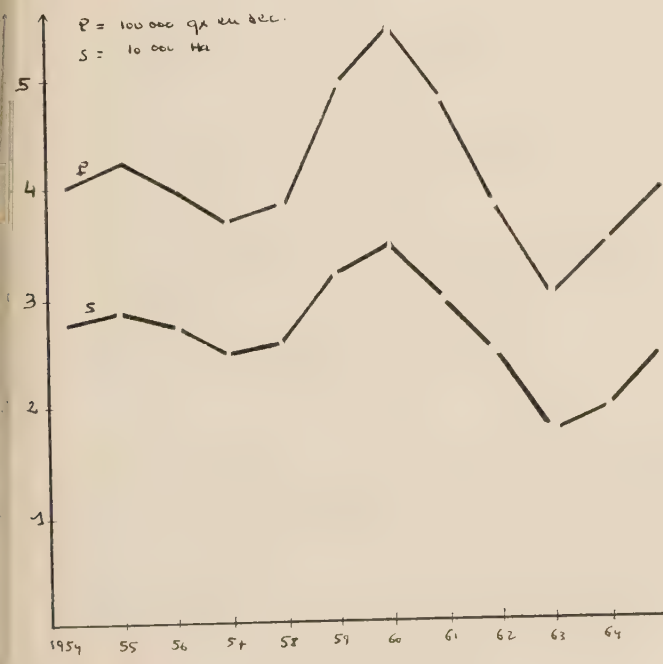

Production fourragère consommée en vert Estimation en sec
Surface correspondante

Le développement des points d'eau a été également entrepris. De nombreuses fermes autogérées ont reçu aide et instructions leur permettant de développer l'élevage ovin en zone Tellienne. La pratique de l'embouche est également encouragée dans le secteur autogéré.

En matière d'élevage bovin, la priorité ayant été donnée à la production laitière, toute l'action a consisté en l'importation de vaches hautement spécialisées à partir des pays d'Europe.

Ces bêtes sont installées dans des fermes du secteur autogéré. Obligation est donnée à ces fermes de prévoir une large place dans leur plan de culture aux cultures fourragères. Ainsi, pour l'année 1969, il est prévu l'importation de 5 000 vaches laitières appartenant aux races Hollandaise, Montbéliarde et Tarentaise, cette dernière devant servir à améliorer le cheptel local. Un important effort de formation de personnel qualifié et de vulgarisation des techniques modernes d'élevage est parallèlement entrepris.

Cependant, l'action actuellement entreprise porte en elle des facteurs de limitation. En effet, aucun des programmes de développement n'intéresse le secteur privé alors que nous avons vu qu'il détenait la quasi totalité de l'élevage. Tous les efforts actuels qu'ils soient d'ordre zootechnique ou sanitaire, portent sur le secteur autogéré. La raison principale de cette assistance préférentielle est semble-t-il, d'ordre économique. Les frais d'une campagne d'amélioration de l'élevage privé seraient trop élevés et les résultats trop aléatoires. Mais peut-on obtenir un développement quelconque de l'élevage en négligeant 90 % des producteurs ?

La création récente d'un office des aliments du bétail vise à développer l'industrie de l'alimentation animale en Algérie. Sept unités de production sont actuellement en fonction sur les dix qui existaient avant l'indépendance, et encore elles ne travaillent qu'à 23 % environ de leurs

possibilités. La production annuelle est de 9 400 tonnes d'aliment, dont 95 % sont consommés par les volailles. Les prix sont en outre trop élevés ; ainsi le kilo d'aliment composé pour jeune bovin (granulé) vaut 0,56 DA. Ces prix prohibitifs s'expliquent par la faible production qui entraîne des frais de fonctionnement trop lourds. Le développement des industries alimentaires animales ne présente aucun difficulté majeure quant à l'approvisionnement en matière première. En effet, actuellement l'Algérie exporte quelques 100 000 tonnes de produits directement utilisables par l'industrie des aliments du bétail. Par contre l'écoulement de la production pose des problèmes qui ne peuvent être résolus que par l'élévation du niveau technique des éleveurs.

2° Au niveau des circuits.

Jusqu'à présent toute tentative d'intervention dans les circuits de distribution de la viande s'est heurtée à la forte réticence des milieux professionnels profondément hostiles à tout changement.

Cependant, à la faveur du mois de Ramadhan, les pouvoirs publics ont pu intervenir directement dans l'approvisionnement en viande de la ville d'Alger, par l'intermédiaire de deux organismes de commercialisation. L'action de l'O.N.A.C.O. (Office National de la Commercialisation) nous est apparue comme la plus intéressante. En effet, cet office a entrepris d'abord une étude approfondie de l'aspect commercial du problème pour ensuite conclure à la nécessité d'intervenir au niveau de l'élevage (des unités modernes d'élevage avec installations mobiles ont été expérimentées en zone steppique et ont donné semble-t-il, d'excellents résultats).

Il peut paraître paradoxal qu'un organisme commercial s'occupe d'élevage, mais en l'occurrence le caractère d'urgence que présentait l'approvisionnement en viande a primé toute autre considération.

La création récente au Ministère de l'Agriculture d'un Office de la viande vise à l'uniformité et à la concentration des moyens officiels d'action en matière de production et de commercialisation de la viande.

En outre, la municipalité d'Alger a entrepris par l'intermédiaire des services vétérinaires une campagne de normalisation et d'assainissement des circuits de distribution ; mais là les moyens sont par trop réduits pour en attendre des résultats probants.

III. — Perspectives d'avenir.

1° En matière d'élevage.

Il apparaît après avoir « survolé » les principales difficultés que rencontre la production de la viande, que l'effort à accomplir dans les années à venir sera surtout d'ordre humain. En effet, quelle que soit la qualité et la bonne volonté des techniciens tant de l'élevage que de la santé animale, rien ne sera fait valablement si les principaux intéressés (éleveurs, marchands de bestiaux, chevillards, bouchers) n'en ressentent pas le besoin et ne participent pas sur tous les plans à leur propre promotion. Encore faut-il que l'on dispose d'un nombre amplement suffisant de spécialistes. Or nous avons vu qu'en la matière, l'Algérie est un pays extrêmement démuni. Aussi est-il nécessaire avant d'aller plus loin en matière de reconstitution de cheptel (surtout bovin) d'intensifier le processus de formation de zootechniciens, d'ingénieurs agronomes et de vétérinaires.

Ceci étant dit, il faudra alors entreprendre parallèlement une action zootechnique, une action sanitaire et une action sociale et humaine.

L'action zootechnique se situera sur le plan de la vulgarisation des meilleures techniques d'élevage, dûment expérimentées au niveau des stations de recherches existantes ou à créer.

L'action sanitaire visera surtout à l'éradication des maladies contagieuses telles que la clavelée, la tuberculose bovine, la brucellose, la fièvre charbonneuse et à la prévention par le truchement d'une prophylaxie rigoureuse des maladies épizootiques pouvant directement menacer le cheptel Algérien (peste bovine, fièvre aphteuse, peste porcine).

L'action sociale et humaine s'efforcera de modifier le comportement de la grande majorité des éleveurs de façon à les amener à considérer l'élevage comme une spéculation et non comme un mal nécessaire.

Il serait intéressant pour mener à bien ces différentes actions de faire appel aux services des meilleurs éléments que compte l'élevage ; on pourrait ainsi faire renaître de ses cendres l'association ovine Algérienne, créer une association bovine Algérienne, ou encore promouvoir la création de coopératives de production. Le résultat pourrait se traduire dans les dix prochaines années par l'existence de 11 millions d'ovins donnant chaque année 85 000 tonnes de viande et de 1 500 000 bovins donnant de 75 000 à 80 000 tonnes de viande.

2° En matière de commercialisation.

L'organisation des circuits commerciaux doit être rapidement entreprise de façon à ce qu'ils puissent prendre en charge l'accroissement de la production.

On pourrait envisager la concentration de multiples petits marchés avec introduction d'un peu plus de contrôle tant économique que sanitaire. Cependant, cette concentration ne saurait être que progressive ; brutale, elle priverait de débouchés commerciaux un grand nombre de petits éleveurs n'ayant pas les moyens d'accéder à des marchés éloignés.

Au niveau du grand marché d'El Harrach, il serait nécessaire d'instituer un système de cotation des cours qui puisse servir de base pour toutes les transactions sur les animaux.

On pourrait également étudier l'opportunité de la création d'un corps de commissionnaires agréés au niveau de ce marché ou au niveau du marché d'intérêt national dont la construction est prévue dans les années à venir. A notre sens, par l'intermédiaire de ces commissionnaires on pourrait aisément contrôler l'activité des marchés de bestiaux ainsi que l'évolution des prix.

L'abattage et la vente en gros de la viande abattue doivent être organisés de façon à empêcher l'exercice simultané des professions de boucher détaillant, chevillard et boucher en gros. Pour cela il serait nécessaire de faire appel à la collaboration de la corparation de la boucherie pour l'introduction de plus de moralité et de contrôle dans l'exercice de ces fonctions.

Le développement du circuit forain doit être encouragé par l'ouverture d'une salle de vente pour viandes foraines aux abattoirs d'Alger. Cependant, ce développement ne doit pas être trop brutal, car les moyens actuels tant de contrôle à l'abattage que de transport sont nettement insuffisants. Nous croyons que la nécessité du circuit industriel ne se fera sentir que dans une dizaine d'années. Cependant, deux abattoirs industriels ayant le mérite d'exister, on pourrait les mettre à contribution pour approvisionner les grandes agglomérations urbaines, l'intendance militaire, les cantines et restaurants des collectivités, les hôpitaux, les lycées, etc...

Le problème de l'organisation de la vente au détail doit être pensé non seulement sur le plan des bouchers entre eux par l'intermédiaire de leur corporation, mais surtout sur le plan de l'administration de façon à réglementer la profession et les moyens de son exercice.

Enfin, si l'on veut permettre un développement homogène de l'Agriculture Algérienne, il faudrait que le rapport calorie végétale/calorie animale soit sensiblement modifié en faveur de cette dernière, ce qui permettrait dans une large mesure le développement de la production

animale et la reconversion d'une partie de l'Agriculture qui actuellement s'impose de façon cruciale.

Une politique de bas prix à la consommation n'apporte en outre aucune solution réelle au problème, au contraire les prix bas découragent la production et ne font qu'augmenter la pénurie. Il est donc nécessaire de provoquer des prix attractifs pour l'éleveur si on veut promouvoir le développement de l'élevage.

CONCLUSION

L'approvisionnement en viande de la ville d'Alger dépend essentiellement du niveau de la production animale, elle-même dominée par l'état de la production fourragère qui est étroitement conditionnée par des facteurs d'ordre naturel difficilement contrôlables par l'homme.

La production animale d'un niveau très faible pour un pays essentiellement agricole, se caractérise par l'existence de deux secteurs d'inégale importance :

— un secteur traditionnel en stagnation, qui englobe 95 % des éleveurs et qui est dominé par des méthodes de production archaïque ;

— un secteur autogéré en pleine évolution et qui, aux yeux des responsables, représente l'élément dynamique et moderne capable d'entraîner dans son acheminement vers le progrès l'ensemble du secteur traditionnel.

Les circuits de distribution se caractérisent par la prédominance écrasante d'un circuit long, complexe et peu économique sur des circuits plus courts tels que le circuit forain ou le circuit industriel. L'intervention limitée de l'Etat dans la commercialisaton de la viande semble augurer une participation à l'avenir plus grande des organismes commerciaux officiels dans ce secteur de l'économie.

Vu : Le Professeur de l'École Vétérinaire rapporteur

Ch. LABIE

Vu : Le Directeur de l'École Vétérinaire

R. FLORIO

Vu : Le Président de la Thèse

ROUX

Vu : Le Doyen

LAZORTHES

Vu et permis d'imprimer Toulouse, le 29 Mai 1969

Le RECTEUR

Président du Conseil de l'Université

G. RICHARD

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE ET DOCUMENTS CONSULTES

1 — ARFEUILLERE (G.). — Organisation du marché de la viande et des produits laitiers en France. Edition Cujas 1964. (190 pages).

2 — ROUY (H.). — La viande P.U.F. 1949.

3 — FOUERE (Y.). — Les marchés d'approvisionnement de la viande à Paris 1939. (279 pages).

4 — CHALHOUB (L.). — Les circuits de distribution de la viande. Editions Gauthier-Villars. Paris 1967. (85 pages).

5 — Perspectives d'améliorations fourragères et animale. Etude réalisée par le Centre Algérien d'expansion Economique et Sociale. 1961. (Ministère de l'Agriculture).
Tome 1 : Les Productions Fourragères.
Tome 2 : Les Productions Animales.

6 — « Statistiques Agricoles ». Revue Mensuelle éditée par le Ministère de l'Agriculture. Alger 1967-1968.

7 — Archives du Ministère de l'Agriculture.

8 — Archives des Abattoirs d'Alger.